



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 19/2024

Objet du préavis

Budget 2025

Table des matières

1.	Contexte général et caractéristiques du budget 2025.....	3
2.	Analyses.....	4
2.1.	Analyse des charges.....	4
2.1.1.	Charges maîtrisables.....	5
2.1.2.	Charges non maîtrisables.....	14
2.1.3.	Charges internes.....	19
2.2.	Charges – Récapitulatif.....	21
2.3.	Analyse des revenus.....	22
2.3.1.	Revenus fiscaux.....	22
2.3.2.	Revenus non fiscaux.....	25
2.3.3.	Revenus internes.....	27
2.4.	Analyse des revenus – Récapitulatif.....	29
2.5.	Flux de trésorerie et autofinancement.....	30
3.	Commentaires.....	31
3.1.	Chapitre 1 : Administration générale.....	31
3.2.	Chapitre 2 : Finances.....	34
3.3.	Chapitre 3 : Domaines et bâtiments.....	35
3.4.	Chapitre 4 : Travaux.....	36
3.5.	Chapitre 5 : Instruction publique et cultes.....	39
3.6.	Chapitre 6 : Police.....	40
3.7.	Chapitre 7 : Sécurité sociale.....	41
3.8.	Chapitre 8 : Services industriels.....	41
4.	Conclusions.....	42

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

En application :

- de l'art. 4 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 ;
- du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- des articles 104 et suivants du Règlement du Conseil communal ;

nous soumettons à votre approbation le projet de budget de la Commune de Payerne pour l'exercice 2025.

1. Contexte général et caractéristiques du budget 2025

La planification budgétaire s'est réalisée dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu découlant sur des incertitudes économiques marquées. Les prévisions générales en termes de PIB pour la Suisse publiées en septembre 2024 tablent sur une croissance très modérée pour 2024 et 2025, avec une inflation qui poursuit son ralentissement. Les projections en termes de taux d'intérêt sont difficiles dans le contexte économique mondial avec des anticipations du marché toujours plus précoces parfois infondées.

La planification des recettes fiscales a en conséquence été réalisée dans une perspective de relative stabilité tout en ajustant les impôts des personnes morales aux revenus effectivement réalisés. La projection reste globalement ambitieuse au vu de la situation des recettes à l'automne 2024 et l'effet quasiment complet de la réduction du taux d'impôt entrée en vigueur en 2023.

Le principal élément marquant de l'élaboration du budget 2025 est l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) dont les effets pour la Commune ont été très différents des conséquences annoncées lors des présentations effectuées à l'été 2023 (présentées comme favorables pour Payerne). En effet, les estimations des éléments de la NPIV portées au budget 2025 dégradent le résultat pour près de Fr. 1.5 million par rapport au budget 2024 qui, après crédits complémentaires, présente une perte de près de Fr. 2.4 millions.

Compte tenu de cette situation et du contexte encore légèrement inflationniste, les projections pour les comptes du groupe des charges relatives à l'acquisition de biens, de services et de marchandises, constituant près de 40 % des charges maîtrisables. Elles ont été revues en détail de manière à en contenir la croissance globale, ceci en dépit d'éléments contraires (reprise de parcelles augmentant le coût du vignolage, hausse du budget promotion et publicité suite au vœu de la Commission de gestion (COGES) formulé dans son rapport sur les comptes 2023, etc.).

L'évolution de la population comme la complexité et le volume croissant des missions à aborder et des sujets à traiter par l'administration mettent celle-ci sous pression. Il en résulte des besoins de dotations supplémentaires en personnel qui représentent 4.6 ETP. Une indexation des traitements du personnel administratif et d'exploitation a été prise en considération.

Les décisions votées en cours d'année par le Conseil communal concernant la subvention complémentaire à l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) et l'amélioration de l'offre en lignes de bus urbains contribuent à la hausse des charges dans le domaine des aides et subventions.

La situation des taux d'intérêt qui prévalait au début du processus d'établissement du budget a permis de prendre en compte des taux de 1.5 % et 1.75 % pour les nouveaux emprunts à court terme et long terme respectivement (contre 2 % pour les deux catégories au budget précédent). Il en résulte, compte tenu des emprunts à renouveler et de l'estimation des nouveaux emprunts nécessaires, une stabilité de la charge d'intérêt par rapport au budget 2024.

Enfin, l'état d'avancement des projets relatifs à la vente des derniers terrains à La Coulaz comme à la sortie de l'Entente intercommunale Montagny-Payerne a conduit à prendre en considération des gains comptables sur cession estimés prudemment à Fr. 5.2 millions. L'impact net de ces opérations sur le résultat projeté pour 2025 est de Fr. 3.5 millions, puisque le bénéfice sur la sortie de l'Entente doit être entièrement attribué à la réserve du domaine affecté.

En finalité, le budget 2025 présente une perte de Fr. 817'617.— pour une perte de Fr. 2'363'775.— au budget 2024.

2. Analyses

Le budget comparatif 2024 présenté correspond au budget amendé par le Conseil communal et augmenté des crédits complémentaires votés en séance du 10 octobre 2024.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.
Total des charges	59'624'340.—	51'773'565.—	51'899'575.15	51'479'034.59
Total des produits	- 53'606'723.—	- 49'409'790.—	- 53'100'616.93	- 49'994'305.17
Résultats (- = Bénéfice)	6'017'617.—	2'363'775.—	- 1'201'041.78	1'484'729.42
Gains comptables sur cessions	- 5'200'000.—	0.—	- 5'387'361.65	- 2'258'359.47
Amortissements supplémentaires	0.—	0.—	956'635.—	0.—
Attributions supplémentaires aux fonds de réserve et renouvellement	0.—	0.—	4'130'000.—	740'000.—
Résultats (- = Bénéfice)	817'617.—	2'363'775.—	- 1'501'768.43	- 33'630.05

Suite aux crédits complémentaires relatifs au budget 2024, le domaine affecté 4630 Réseau d'égouts et d'épuration est déséquilibré pour Fr. 9'000.—. Dans le cadre de ce préavis du budget 2025, il est demandé l'autorisation de corriger cet état de fait par une diminution de l'attribution à la réserve du même montant (compte 4630 / 3811.00). La perte au budget de l'exercice 2024, après crédits complémentaires corrigés, atteint Fr. 2'354'775.—.

2.1. **Analyse des charges**

Les charges de fonctionnement sont classées en trois catégories pour leur analyse :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

La Municipalité bénéficie d'une véritable influence directe sur ces charges et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Autorités et personnel	14'280'230.—	13'674'625.—	605'605.—	4.4 %
Biens, services et marchandises	11'644'410.—	11'740'170.—	- 95'760.—	- 0.8 %
Aides et subventions	4'479'860.—	3'732'300.—	747'560.—	20.0 %
Total des charges maîtrisables	30'404'500.—	29'147'095.—	1'257'405.—	4.3 %

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Autorités et personnel	14'280'230.—	13'060'601.95	1'219'628.05	9.3 %
Biens, services et marchandises	11'644'410.—	10'221'648.52	1'422'761.48	13.9 %
Aides et subventions	4'479'860.—	2'770'289.22	1'709'570.78	61.7 %
Total des charges maîtrisables	30'404'500.—	26'052'539.69	4'351'960.31	16.7 %

2.1.1.1. Autorités et personnel

L'évolution des charges de personnel de budget à budget de Fr. 605'605.— (+ 4.4 %) inclut le coût d'une indexation des salaires au taux de 1.3 % pour environ Fr. 156'000.— et le coût de 4.6 postes supplémentaires (en ETP, voir ci-dessous) estimé à environ Fr. 267'500.—, indexation à 1.3 % et charges sociales comprises. Cette estimation tient compte d'une entrée en fonction progressive pour les différents postes. Leur effet financier sur une année complète sur la base des salaires 2025 est estimé à environ Fr. 517'000.—.

Le taux d'indexation utilisé lors de l'établissement du budget ne correspond pas au taux définitif applicable selon le règlement du personnel (plus bas que le taux du budget).

Le solde de l'écart de budget à budget se compose, entre autres, des augmentations contractuelles, de variations dans les taux d'activité et de montants supplémentaires pour le personnel auxiliaire. La masse salariale évolue également à la hausse comme à la baisse en fonction des remplacements lors de départs.

Les nouveaux postes intégrés au budget 2025 sont les suivants :

Service	Poste	ETP
Administration générale, informatique et télécoms	Technicienne ou technicien de support	1.0
Administration générale, informatique et télécoms	Administratrice ou administrateur réseau et système	1.0
Administration générale, greffe municipal	Collaboratrice administrative en CDD	0.6
Population, animation socioculturelle et intégration	Travailleuse sociale ou travailleur social de proximité	1.0
Bâtiments, projets et gestion des surfaces	Chargée ou chargé de développement des installations et de la politique sportive communale en CDD	1.0
Total		4.6

Chaque poste est décrit ci-après selon un canevas standard. Il est précisé ici que le budget tient compte d'un échelonnement des recrutements, inévitable pour des questions de ressources. En revanche, la succession des entrées en fonction prévues dans le budget est indicative et dépendra dans la réalité de différents facteurs.

En annexe au préavis figurent les rapports explicatifs détaillés qui ont permis à la Municipalité d'arrêter les nouveaux postes proposés dans le préavis. Il s'agit de documents internes d'aide à la décision pour la Municipalité. Pour complète information, le rapport annexé relatif aux demandes de postes supplémentaires au secteur Informatique et télécoms fait mention de la création de trois nouveaux postes (ETP). La Municipalité a décidé d'échelonner la création de ces postes sur 2 ans et propose dès lors au Conseil communal 2 nouveaux ETP en 2025. Elle insérera certainement le 3^e poste nécessaire à son budget 2026.

Fiches de postes

Intitulé du poste	
Nom du poste	Technicienne ou technicien support informatique
Positionnement dans l'organisation	Informatique et télécoms
Liens hiérarchiques	Chef de secteur Informatique et télécoms Contacts avec l'ensemble du personnel communal ainsi que la clientèle externe (associations intercommunales, sociétés sous convention)
Taux d'activité	100 %
Type de poste	CDI

Description du poste	
Enjeux du poste	Renforcer l'effectif du secteur Informatique et télécoms. Libérer les spécialistes du secteur des problèmes de niveau 1 afin de gérer des projets et maintenir ainsi que développer les infrastructures informatiques. Être le premier contact des clientes et clients internes et externes.
Missions	<p>Donner rapidement une solution à des problèmes de niveau 1 et les transmettre, en cas de problème de niveau 2, à un spécialiste. Répondre aux demandes reçues par l'helpdesk informatique, par téléphone, courriel ou sur le portail de support informatique pour les problèmes usuels du personnel communal ou celui des instances liées par convention informatique. Il s'agit des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - support de niveau 1: <ul style="list-style-type: none"> - gestion des utilisatrices et utilisateurs ; - programmes de bureautique (Word, Excel, etc.) ; - programmes métier (Innosolv, Abacus, etc.) ; - gestion des dépannages ; - applications d'entreprise dysfonctionnant ; - téléphones dysfonctionnant ; - PC ou ordinateurs portables ; - aide accès aux écrans des salles de conférences ; - participation au service de piquet ; - support réseau et Wifi (niveau 1).
Profil d'exigences du poste	
Formation requise	CFC d'informaticienne ou d'informaticien
Expériences et compétences spécifiques	Profil junior
Rémunération	
Classe salariale	4
Montant au budget 2025 Charges sociales comprises	Fr. 69'100.—
Montant annuel (x 13) Charges sociales comprises	Fr. 103'700.—

Intitulé du poste	
Nom du poste	Administratrice ou administrateur réseau et sécurité
Positionnement dans l'organisation	Informatique et télécoms

Liens hiérarchiques	<p>Chef de secteur Informatique et télécoms</p> <p>Contacts avec l'ensemble du personnel communal ainsi que la clientèle externe (associations intercommunales, sociétés sous convention)</p>
Taux d'activité	100 %
Type de poste	CDI
Description du poste	
Enjeux du poste	<p>Renforcer le secteur Informatique et télécoms. Gérer, maintenir et développer les infrastructures informatiques communales. Assurer la résolution de problèmes de niveaux 2 et 3. Libérer le Chef de secteur et le spécialiste « applications et systèmes » et les chefs de projets pour leurs tâches de spécialistes.</p>
Missions	<p>Les missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion, maintien et développement du réseau informatique communal ; - gestion, maintien et développement de l'infrastructure Wifi communale ; - gestion, maintien et développement de l'infrastructure de pare-feu, des systèmes anti-spam, anti-virus et détection d'intrusions ; - maintien et développement de l'infrastructure de téléphonie ; - dépannage des problèmes de niveau 2 et gestion avec les fournisseurs des problèmes de niveau 3 ; - maintien et développement des projets en lien avec le réseau, le Wifi ou la sécurité informatique ; - maintien du niveau de connaissance dans le domaine de la sécurité de réseaux informatiques et des risques informatiques ; - participation au service de piquet.
Profil d'exigences du poste	
Formation requise	Informaticienne ou informaticien ES ou HES
Expériences et compétences spécifiques	Spécialisation réseau et sécurité
Rémunération	
Classe salariale	5
Montant au budget 2025 Charges sociales comprises	Fr. 39'800.—
Montant annuel (x 13) Charges sociales comprises	Fr. 119'500.—

Intitulé du poste	
Nom du poste	Collaboratrice administrative
Positionnement dans l'organisation	Greffe municipal
Liens hiérarchiques	Cheffe de secteur Greffe municipal
Taux d'activité	60 %
Type de poste	CDD sur 2 ans
Description du poste	
Enjeux du poste	Renforcer le secteur du Greffe municipal afin de combler le déficit en ressources. Maintenir et participer au développement des prestations du Greffe municipal au profit de l'ensemble des services de l'Administration communale et de la population. Libérer la Cheffe de secteur des tâches pratiques afin de se consacrer à la gestion et au développement du secteur ainsi qu'à la réalisation des projets du secteur.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Réception au guichet et par téléphone - Tâches administratives liées au suivi des décisions municipales telles que : <ul style="list-style-type: none"> - rédactions de correspondances ; - coordinations internes pour des demandes touchant plusieurs services ; - soutien administratif et opérationnel transversal ; - etc.
Profil d'exigences du poste	
Formation requise	CFC d'employée de commerce
Expériences et compétences spécifiques	Expérience dans une administration publique Parfaite maîtrise rédactionnelle Sens de l'organisation Maîtrise des délais et gestion des priorités
Rémunération	
Classe salariale	4
Montant au budget 2025 Charges sociales comprises	Fr. 47'200.—
Montant annuel (x 13) Charges sociales comprises	Fr. 47'200.—

Intitulé du poste	
Nom du poste	Travailleuse sociale ou travailleur social ou de proximité
Positionnement dans l'organisation	Animation socio-culturelle et intégration
Liens hiérarchiques	Cheffe de secteur Animation socio-culturelle et intégration
Taux d'activité	100 %
Type de poste	CDI
Description du poste	
Enjeux du poste	<p>Pour atteindre ses objectifs et remplir les obligations de la Ville en matière de protection, de promotion et de participation de la jeunesse, elle doit à présent compléter son unique poste d'animation socioculturelle par un travail social dit « de proximité » allant à la rencontre des jeunes de la Commune âgés de 10 à 25 ans afin d'établir un lien de confiance avec eux.</p> <p>Un tel poste a pour finalité de permettre aux jeunes de préserver, créer ou recréer du lien social à travers le développement d'actions et de projets ciblés leur permettant de trouver leur place dans la société, dans les conditions qui sont les leurs.</p> <p>En favorisant l'insertion des jeunes dans la société grâce à l'activation de leurs propres ressources, cette fonction s'inscrit dans une politique communale de la jeunesse qui soutient la transition des jeunes vers une vie d'adultes indépendante et intégrée en favorisant l'émergence de nouveaux projets et en encourageant la participation.</p>
Missions	<p>Assurer une présence régulière dans les lieux fréquentés par les jeunes et créer des liens avec la jeunesse sur le territoire de la Commune de Payerne, notamment en soirée et le week-end.</p> <p>Assurer une présence lors d'évènements communaux et de grandes manifestations (Brandons, Red Pigs festival, Tirage, etc.)</p> <p>Porter une attention particulière aux jeunes en rupture de liens sociaux</p> <p>Établir des liens entre les partenaires et les jeunes afin de répondre aux difficultés et problèmes de ces derniers et les orienter vers les organismes compétents.</p> <p>Être le répondant du dispositif de médiation urbaine ; en assurant la qualité et le suivi.</p> <p>Assurer un travail de médiation et de prévention en développant des actions communautaires avec les jeunes et en les encourageant à participer à des projets collectifs.</p>
Profil d'exigences du poste	
Formation requise	Travailleuse ou travailleur social HES
Expériences et compétences spécifiques	Animation socioculturelle

Rémunération	
Classe salariale	5
Montant au budget 2025 Charges sociales comprises	Fr. 79'700.—
Montant annuel (x 13) Charges sociales comprises	Fr. 119'500.—

Intitulé du poste	
Nom du poste	Chargée ou chargé de développement des installations et de la politique sportive communale
Positionnement dans l'organisation	Projets et gestion des surfaces
Liens hiérarchiques	Chef de Service Bâtiments
Taux d'activité	100 %
Type de poste	CDD sur 3 ans
Description du poste	
Enjeux du poste	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre de développer une politique sportive communale pour répondre à la demande croissante des clubs sportifs et de la population ; - Donner le temps et les efforts pour une mise en œuvre efficace des projets notamment la nouvelle zone sportive de la Palaz.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer les projets d'infrastructures sportives communales ; - Coordonner et soutenir les mesures liées à la mise en œuvre des projets tant lors de la planification que la réalisation ; - Assurer la liaison entre les parties prenantes, acteurs locaux et régionaux, les autorités et partenaires régionaux de la Broye ; - Promouvoir et soutenir la mise en œuvre de la politique sportive communale ; - Coordonner les activités sportives à Payerne.
Profil d'exigences du poste	
Formation requise	Ingénieur HES en génie civil, technicien ES en conduite des travaux ou formation jugée équivalente Spécialiste CAS Installations sportives
Expériences et compétences spécifiques	Compétences pratiques en gestion de projet, en organisation et suivi de chantier
Rémunération	

Classe salariale	6
Montant au budget 2025 Charges sociales comprises	Fr. 31'700.—
Montant annuel (x 13) Charges sociales comprises	Fr. 126'800.—

2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Le budget des achats de biens, services et marchandises est globalement en légère baisse par rapport au budget 2024 (- 0.8 %) et dépasse de 13.9 % les charges constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

La quasi-stabilité par rapport au budget de l'année 2024 résulte des variations positives et négatives suivantes :

Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 54'550.—
Achats mobiliers, machines et véhicules	Fr. - 105'200.—
Autres fournitures ¹	Fr. 56'000.—
Entretien du patrimoine	Fr. - 294'555.—
Entretien du mobilier et des installations techniques	Fr. 106'163.—
Loyers, fermages	Fr. 124'207.—
Réceptions et manifestations	Fr. - 54'500.—
Divers	Fr. <u>17'575.—</u>
Total de la variation	Fr. <u>- 95'760.—</u>

La diminution de la position entretien du patrimoine provient notamment du fait que le budget 2024 comprend des postes pour des réparations spécifiques non repris en 2025, et d'adaptations à la baisse suite au constat d'excédents budgétaires lors du bouclage 2023.

Les loyers et fermages augmentent en majeure partie en raison de la rente de DDP à payer à Armasuisse Immobilier pour les terrains accordés en DDP au second degré à La Pati SA et au SDIS (rentes enregistrées en revenu voir point 2.3.2).

De manière générale, ces évolutions sont le résultat de nombreuses variations négatives et positives dont les plus importantes sont expliquées en détail au point 3. Commentaires.

2.1.1.3. Aides et subventions

Le détail de cette position se présente de la manière suivante :

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'353'400.—	1'117'500.—	235'900.—	21.1 %
Participation aux transports publics	1'207'360.—	1'184'200.—	23'160.—	2.0 %

¹ Produits d'entretien et charges relatives au vignoble notamment

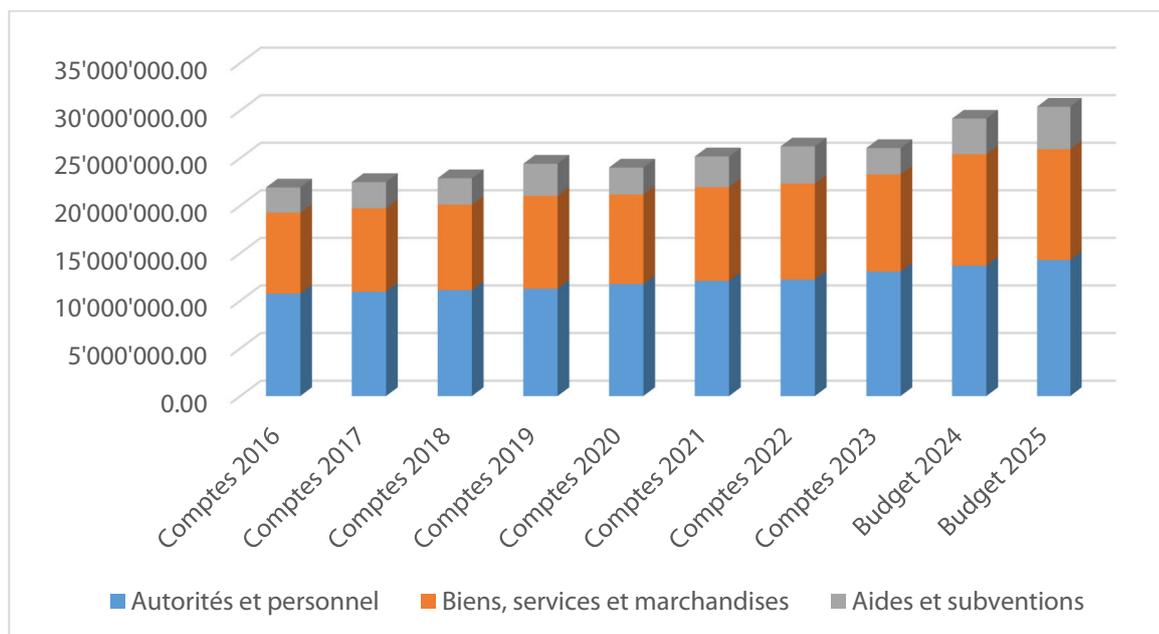
Lignes de bus urbains	832'000.—	432'500.—	399'500.—	92.4 %
Protection de l'environnement	650'000.—	610'000.—	40'000.—	6.6 %
Frais de culte	243'000.—	207'000.—	36'000.—	17.4 %
Aides individuelles prévoyance sociale	92'600.—	80'600.—	12'000.—	14.9 %
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	101'500.—	100'500.—	1'000.—	1.0 %
Total aides et subventions	4'479'860.—	3'732'300.—	747'560.—	20.0 %

L'augmentation des subventions provient en grande partie d'une part de l'attribution de la subvention supplémentaire à l'ASAP pour Fr. 150'000.— conformément au préavis n° 04/2024 accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 23 mai 2024. D'autre part, elle est due à l'intégration des coûts relatifs aux lignes de bus urbains selon le préavis n° 15/2024 approuvé le 10 octobre 2024.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'353'400.—	1'063'559.15	289'840.85	27.3 %
Participation aux transports publics	1'207'360.—	951'473.—	255'887.—	26.9 %
Lignes de bus urbains	832'000.—	333'676.22	498'323.78	149.3 %
Protection de l'environnement	650'000.—	0.—	650'000.—	
Frais de culte	243'000.—	207'403.90	35'596.10	17.2 %
Aides individuelles prévoyance sociale	92'600.—	81'366.55	11'233.45	13.8 %
Autres (tourisme, cotisations, dons occasionnels, etc.)	101'500.—	132'810.40	- 31'310.40	- 23.6 %
Total aides et subventions	4'479'860.—	2'770'289.22	1'709'570.78	61.7 %

Les subventions individuelles pour des mesures environnementales, financées par le fonds pour le développement durable et les énergies renouvelables, ont été inscrites pour la première fois au budget 2024 via les crédits complémentaires. Elles expliquent ainsi près de 40 % de la variation avec 2023.

Les mêmes motifs d'évolution que ceux communiqués ci-avant (subvention ASAP et transports) représentent environ Fr. 900'000.— d'écart en comparaison avec 2023. Les comptes définitifs relatifs aux transports publics ont été meilleurs que le budget en 2023 en raison notamment de l'évolution favorable des recettes encaissées par l'opérateur.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables sur 10 ans**2.1.2. Charges non maîtrisables**

Ces charges, sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle direct, ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales, éléments de la péréquation intercommunale).

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Intérêts passifs	657'390.—	665'600.—	- 8'210.—	- 1.2 %
Amortissements	3'090'490.—	3'206'495.—	- 116'005.—	- 3.6 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	20'779'800.—	16'281'150.—	4'498'650.—	27.6 %
Total des charges non maîtrisables	24'527'680.—	20'153'245.—	4'374'435.—	21.7 %

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Intérêts passifs	657'390.—	517'905.67	139'484.33	26.9 %
Amortissements	3'090'490.—	5'927'350.99	- 2'836'860.99	- 47.9 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	20'779'800.—	15'715'369.52	5'064'430.48	32.2 %
Total des charges non maîtrisables	24'527'680.—	22'160'626.18	2'367'053.82	10.7 %

2.1.2.1. Intérêts passifs

L'évolution de la charge d'intérêts par rapport au budget 2024 s'explique de la manière suivante :

Réduction de la charge liée à la baisse des emprunts sujets à amortissement	Fr. - 6'790.—
Renouvellements d'emprunt en 2024, taux différents de l'estimation budgétaire	Fr. - 17'040.—
Estimation de la charge découlant des renouvellements d'emprunts en 2025	Fr. - 10'500.—
Estimation du montant nécessaire aux nouveaux emprunts 2025	Fr. 27'620.—
Autres variations	Fr. - 1'500.—
Total de la variation, comme ci-avant	Fr. - 8'210.—

Le taux d'intérêt pour les renouvellements d'emprunt a été défini, en début de processus budgétaire, à 1.75 % pour les emprunts à long terme et 1.5 % pour les emprunts à court terme.

Actuellement, les taux courts et les taux longs ont toujours tendance à être proches.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en diminution de 3.6 % par rapport au budget 2024, en dépit du fait qu'un début d'amortissement est prévu en 2025 pour un certain nombre d'objets (impact d'environ Fr. 460'000.—). Ceci s'explique par la révision de la charge d'amortissement sur certains objets ainsi que la fin de la durée de vie sur d'autres, notamment la STEP et les eaux de Montagny qui représentent ensemble une diminution de charge de Fr. 345'720.— (sans effet sur le résultat puisqu'il s'agit de domaines affectés).

Pour rappel en 2023, les amortissements comprenaient des amortissements supplémentaires de Fr. 956'635.— ainsi que des dépréciations des titres et placements pour Fr. 1'857'696.80.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Les montants des charges de cette rubrique sont communiqués à la Commune par les institutions concernées (Canton et associations intercommunales) et dépendent de leur résultat (budgété / réel) comme des mécanismes de répartition.

Le budget 2025 est particulièrement affecté par la mise en œuvre de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), qui couvre aussi bien le volet de la péréquation horizontale que ceux des factures cantonales (participation à la cohésion sociale (PCS) et police).

De nouveaux comptes ont été ouverts de manière à comptabiliser les différents composants de la NPIV conformément aux instructions du Canton.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écart Fr.	Écart %
Péréquation intercommunale ¹	0.—	4'446'664.—	- 4'446'664.—	- 100.0 %
Compensation charges particulières des villes ¹	1'096'000.—	0.—	1'096'000.—	
Participation à la cohésion sociale ¹	10'264'900.—	3'857'721.—	6'407'179.—	166.1 %
Facture policière ¹	1'968'000.—	687'165.—	1'280'835.—	186.4 %
Participation communale à l'ASIPE (frais parascolaires inclus) ²	5'545'200.—	5'417'000.—	128'200.—	2.4 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ) ³	1'039'700.—	1'070'900.—	- 31'200.—	- 2.9 %
Participation au SDIS Broye-Vully ³	488'800.—	432'600.—	56'200.—	13.0 %
Autres participations (Protection civile, musique, etc.) ³	377'200.—	369'100.—	8'100.—	2.2 %
Total remboursements, participations et subventions à des collectivités, comme ci-dessus	20'779'800.—	16'281'150.—	4'498'650.—	27.6 %

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Écart Fr.	Écart %
Péréquation intercommunale	0.—	5'098'516.—	- 5'098'516.—	- 100.0 %
Compensation charges particulières des villes	1'096'000.—	0.—	1'096'000.—	
Participation à la cohésion sociale (voir ci-après 2.1.2.3.1)	10'264'900.—	4'068'783.80	6'196'116.20	152.3 %
Facture policière	1'968'000.—	771'211.—	1'196'789.—	155.2 %
Participation communale à l'ASIPE (frais parascolaires inclus)	5'545'200.—	4'081'307.31	1'463'892.69	35.9 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	1'039'700.—	946'768.16	92'931.84	9.8 %
Participation au SDIS Broye-Vully	488'800.—	387'865.06	100'934.94	26.0 %
Autres participations (Protection civile, musique, etc.)	377'200.—	360'918.19	16'281.81	4.5 %
Total remboursements, participations et subventions à des collectivités, comme ci-dessus	20'779'800.—	15'715'369.52	5'064'430.48	32.2 %

Suite aux modifications méthodologiques apportées par la NPIV, les éléments de la péréquation ne peuvent être comparés d'une année à l'autre que globalement. Cette comparaison figure au point 2.1.2.3.1.

¹ Facture cantonale : péréquation directe, cohésion sociale et police.

² Une partie des charges réparties en fonction du nombre d'élèves et une autre selon le nombre d'habitantes et habitants.

³ Prix par habitante et habitant (exception Groupement forestier Broye-Vully).

Pour rappel, l'ASIPE a produit un décompte final global 2023 dont le solde (écart entre le montant définitif et les acomptes) a été favorable à la Commune pour Fr. 1'137'993.69 au total (primaire Fr. 563'179.30, secondaire Fr. 216'626.90 et parascolaire Fr. 358'187.49). Ceci génère l'écart important entre les charges effectives 2023 et le budget 2025.

Les principaux coûts par habitant / élève prévus au budget ont évolué comme suit :

	Budget 2025	Budget 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Participation musique selon la LEM, par habitant	9.50	9.50	9.50	9.50
Enseignement primaire, prix par habitant	179.56	159.17	128.20	139.12
Enseignement primaire, prix par élève	1'873.81	1'695.76	1'308.84	1'476.84
Enseignement secondaire, prix par habitant	44.25	64.99	53.70	58.24
Enseignement secondaire, prix par élève	1'289.19	1'808.17	1'539.39	1'640.91
Parascolaire réparti au nombre d'enfants	371.27	342.54	179.97	193.30
Parascolaire réparti au nombre d'habitants	35.58	32.15	16.29	18.69
SDIS Broye-Vully, prix par habitant	46.21	41.71	37.36	37.34
ORPC, prix par habitant	15.78	16.60	14.46	15.73
Réseau régional de la petite enfance, prix par habitant	98.30	103.25	Voir ci-après ¹	Voir ci-après ¹
Nombre d'habitants	10'577	10'372	Voir ci-après ²	Voir ci-après ²

2.1.2.3.1. Péréquation intercommunale et factures cantonales

Les importants changements méthodologiques apportés aux différents éléments de la péréquation devraient permettre, à terme, une meilleure compréhension de ses mécanismes.

Toutefois, en période de transition, ils rendent la comparaison catégorie par catégorie de charges / revenus impossible. Les autorités cantonales ont toujours averti que seul le résultat global était pertinent à ce titre. Par exemple, dans le contexte de l'ancienne péréquation, des éléments de capacité contributive étaient pris en compte dans le calcul de la participation à la cohésion sociale.

La nouvelle péréquation, quant à elle, distingue bien les éléments de répartition de ressources, liés à la capacité contributive des factures cantonales, qui sont réparties en fonction du nombre de la population.

¹ Le décompte final se fait pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour l'autre moitié des heures consommées.

² Le nombre d'habitants utilisé pour les objectifs budgétaires correspond au dernier décompte de la population disponible (soit pour le budget 2025 la population au 31 décembre 2023) selon les données officielles du Canton (publication dans la FAO). Pour les participations facturées par l'ASIPE et le SDIS notamment, les chiffres effectifs les plus récents sont utilisés pour le calcul du décompte final, alors que d'autres associations conservent les données utilisées pour le budget.

Les acomptes de la nouvelle péréquation tels que transmis par le Canton ont été calculés sur la base des données fiscales de l'année 2023. Au vu de l'importance des revenus fiscaux issus de rattrapages ou de reprises enregistrés l'an dernier, il a été considéré comme judicieux d'ajuster les acomptes reçus du Canton aux impôts comme prévu au budget 2025. Le décompte final 2025 sera basé sur les impôts effectifs 2025.

Par ailleurs, il a aussi été tenu compte, pour la compensation des charges particulières des villes, de l'évolution du déficit des lignes de bus urbains (fondé sur le déficit réel 2023 pour les acomptes transmis par le Canton), étant donné la décision prise par le Conseil communal de mettre en fonction une seconde ligne.

Après ces ajustements, l'impact global des éléments facturés et versés par le Canton au titre de la péréquation et des factures cantonales se présente de la manière suivante :

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Participation à la cohésion sociale	10'264'900.—	3'857'721.—	6'407'179.—	166.1 %
Facture policière	1'968'000.—	687'165.—	1'280'835.—	186.4 %
Péréquation intercommunale ¹	- 14'008'300.—	- 7'807'539.—	- 6'200'761.—	79.4 %
Total net en faveur de la Commune	- 1'775'400.—	- 3'262'653.—	1'487'253.—	- 45.6 %

Ainsi, l'évolution de la péréquation impacte négativement le résultat de la Commune (de budget à budget) pour Fr. 1'487'253.—. En tenant compte du revenu de péréquation de l'année antérieure prévu au budget 2024 pour Fr. 200'000.—, l'écart est augmenté d'autant.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Décompte 2023* Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Participation à la cohésion sociale	10'264'900.—	4'067'621.—	6'197'279.—	152.4 %
Facture policière	1'968'000.—	771'375.—	1'196'625.—	155.1 %
Péréquation intercommunale	- 14'008'300.—	- 6'987'282.—	- 7'021'018.—	100.5 %
Total net en faveur de la Commune	- 1'775'400.—	- 2'148'286.—	372'886.—	- 17.4 %

* Le décompte définitif 2023 a été pris en considération dans le bouclage 2023. Toutefois, les dépenses thématiques fondées sur des données transmises après le bouclage font apparaître un écart d'environ Fr. 460'000.— en défaveur de la Commune, qui se répercute dans les comptes 2024. Par ailleurs, les comptes 2023 bénéficiaient de reports du décompte final 2022 pour un total de Fr. 705'574.40. Le résultat effectif total des comptes liés à la péréquation dans les comptes 2023 est meilleur que le décompte ci-dessus pour environ Fr. 1'166'000.— et l'impact comptes 2023 à budget 2025 atteint plus de Fr. 1.5 million.

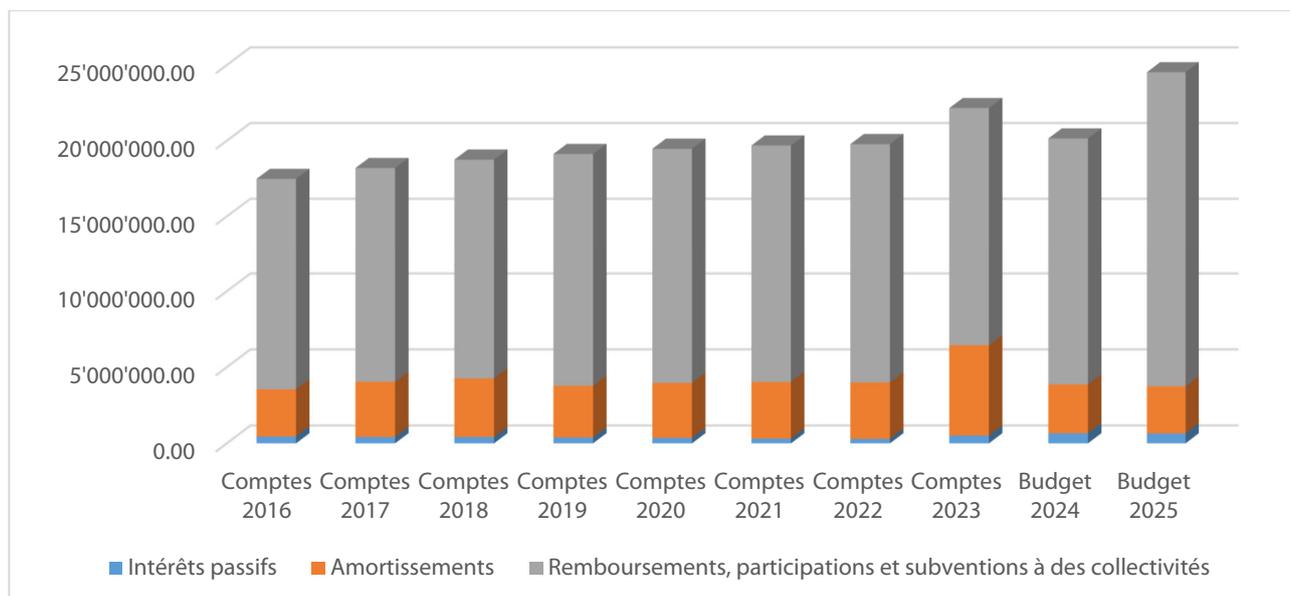
¹ Selon la NPIV pour Payerne la compensation des charges particulières des Villes (charge) et la péréquation des ressources (revenu pour Fr. 15'104'300.—).

Selon les analyses transmises par le Canton et fondées sur les données 2022 (dont les détails n'ont pas été accessibles aux communes), la NPIV devait être favorable à la Commune de Payerne pour près de Fr. 900'000.—.

Les différentes évolutions depuis 2022 ont conduit à ce que l'effet soit inverse. Cette situation est due aussi bien aux chiffres de la Commune qu'aux autres données utilisées pour la péréquation, soit les chiffres des autres communes et les données de base des factures cantonales.

Il est à relever que les nouveaux mécanismes de péréquation ont pour conséquence une augmentation significative des charges et des produits de la Commune et modifient leur répartition au sein des dicastères.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables sur 10 ans



2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables qui influencent le résultat, mais n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie.

Il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes. En effet, ces charges sont entièrement compensées par des revenus correspondants.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écart Fr.	Écart %
Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'450'560.—	1'441'435.—	2'009'125.—	139.4 %
Imputations internes (charges)	1'241'600.—	1'031'790.—	209'810.—	20.3 %
Total des charges internes	4'692'160.—	2'473'225.—	2'218'935.—	89.7 %

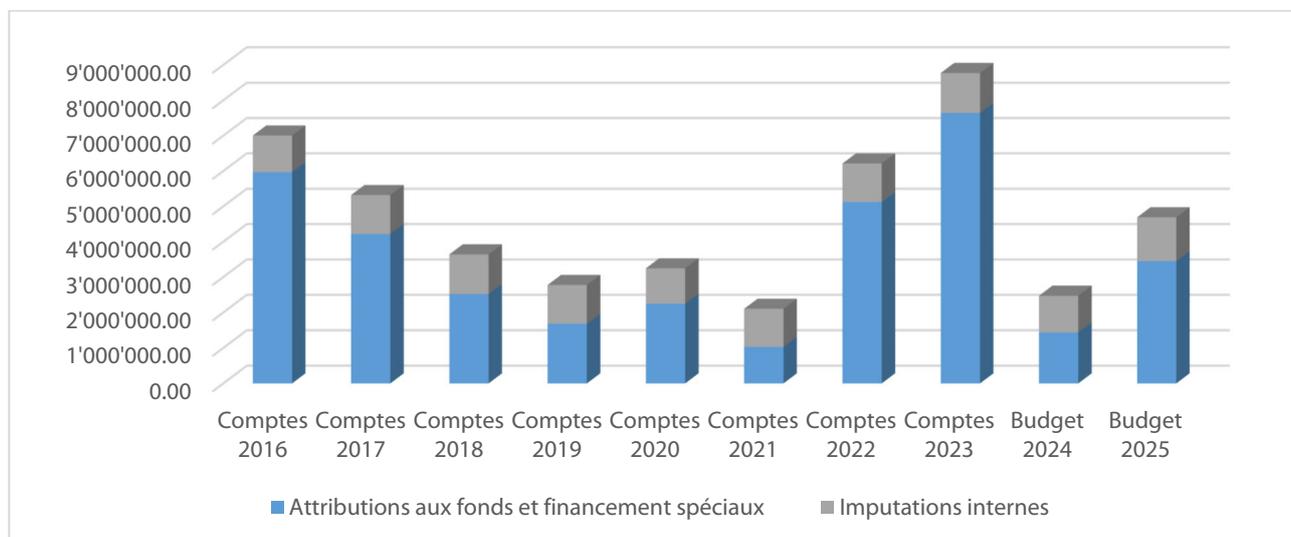
Au budget 2025, les attributions aux fonds et financements spéciaux sont constituées, d'une part, de l'équilibrage des activités générant des taxes affectées (eaux, égouts et épuration) et, d'autre part, de l'attribution de la redevance d'utilisation du sol par le Groupe E au fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Le montant particulièrement élevé provient de l'attribution au domaine affecté du service des eaux du gain sur cession estimé suite à la sortie de l'Entente intercommunale Montagny-Payerne (Fr. 1.7 million).

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'450'560.—	7'641'417.78	- 4'190'857.78	- 54.8 %
Imputations internes (charges)	1'241'600.—	1'131'626.50	109'973.50	9.7 %
Total des charges internes	4'692'160.—	8'773'044.28	- 4'080'884.28	- 46.5 %

Pour rappel, des préfinancements ont été enregistrés à charge de l'exercice 2023 pour Fr. 3'630'000.— alors que le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable était doté de Fr. 850'000.—. Enfin, l'augmentation des risques sur débiteurs et sur prêts a conduit à attribuer Fr. 1'848'000.— aux réserves y relatives. Sans ces attributions, la variation serait positive pour Fr. 2'137'142.22, dont Fr. 1.7 million provenant de l'affectation du gain susmentionné à la réserve affectée du service des eaux.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges internes sur 10 ans

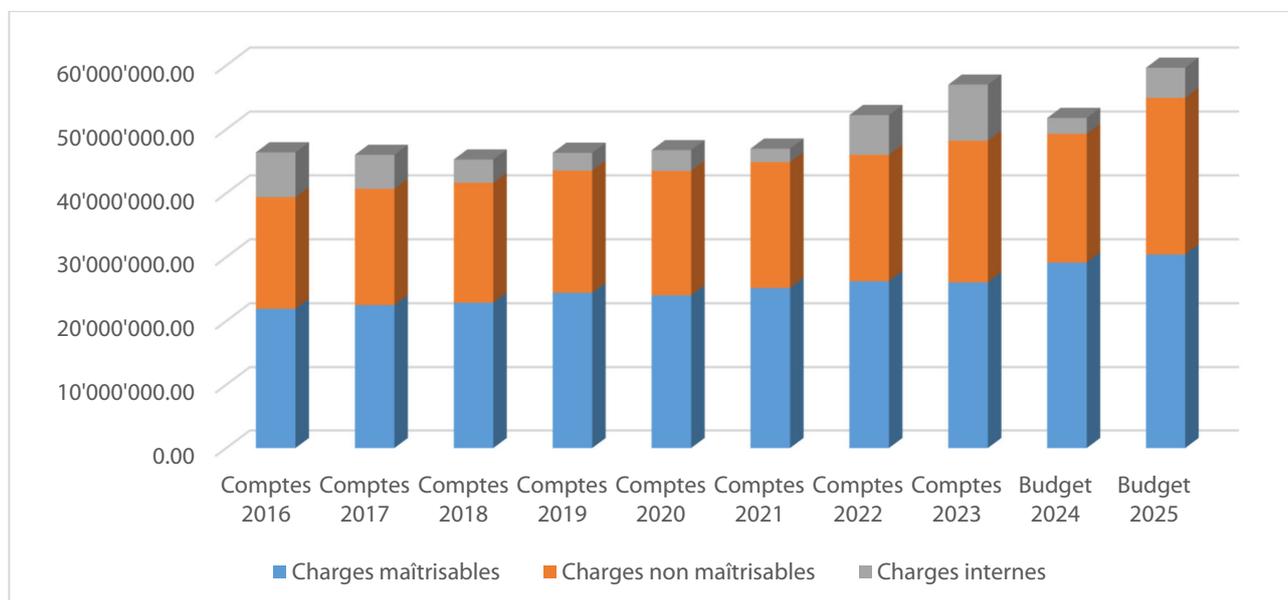


2.2. Charges – Récapitulatif

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.
Autorités et personnel	14'280'230.—	13'674'625.—	13'060'601.95	12'225'642.93
Biens, services et marchandises	11'644'410.—	11'740'170.—	10'221'648.52	10'095'092.42
Aides et subventions	4'479'860.—	3'732'300.—	2'770'289.22	3'907'015.65
Sous-total charges maîtrisables	30'404'500.—	29'147'095.—	26'052'539.69	26'227'751.—
Intérêts passifs	657'390.—	665'600.—	517'905.67	298'602.20
Amortissements	3'090'490.—	3'206'495.—	5'927'350.99	3'703'394.29
Remboursements et subventions à des collectivités	20'779'800.—	16'281'150.—	15'715'369.52	15'776'808.04
Sous-total charges non maîtrisables	24'527'680.—	20'153'245.—	22'160'626.18	19'778'804.53
Attributions fonds et financements spéciaux	3'450'560.—	1'441'435.—	7'641'417.78	5'120'891.06
Imputations internes (charges)	1'241'600.—	1'031'790.—	1'131'626.50	1'091'588.—
Sous-total charges internes	4'692'160.—	2'473'225.—	8'773'044.28	6'212'479.06
TOTAL DES CHARGES	59'624'340.—	51'773'565.—	56'986'210.15	52'219'034.59

Il est à relever que la part des charges maîtrisables se situe aux alentours de 51 % du total des charges contre 56% au budget 2024. Cette évolution est principalement due à l'effet de la NPIV (voir point 2.1.2.3).

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis 10 ans



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers (ci-après sous la catégorie « Part à des recettes cantonales sans affectation »).

Les trois premières catégories d'impôt sont des impôts récurrents constituant le revenu fiscal standardisé au sens de la nouvelle péréquation. Y sont inclus l'impôt à la source, l'impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales, ainsi que le montant attribué à la Commune au titre de sa participation à la compensation fédérale des pertes fiscales découlant de la mise en œuvre de la RIE III.

Les autres impôts dits conjoncturels sont, selon la Loi vaudoise sur les péréquations intercommunales (LPIC), les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations et les impôts sur les gains immobiliers. Nous ajoutons, pour l'analyse, l'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques, en raison de son caractère également très aléatoire.

Enfin, la LPIC considère l'impôt sur les frontaliers comme un impôt conjoncturel, alors que nous le comptabilisons avec l'impôt à la source. Cette imprécision sera corrigée lors du passage au MCH2.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Impôts	19'801'000.—	19'316'000.—	485'000.—	2.5 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	506'000.—	506'000.—	0.—	0.0 %
Total des revenus fiscaux	20'307'000.—	19'822'000.—	485'000.—	2.4 %

Sur la base du suivi des impôts dans son état actuel, les principales entrées fiscales récurrentes de l'année 2024 devraient être globalement proches du budget, sauf importante surprise liée aux taxations qui se réaliseront d'octobre à décembre). Cet état de fait est dû à un écart défavorable pour les impôts des personnes physiques (revenu, fortune et impôt source) et un écart favorable pour les personnes morales (bénéfice, capital et complémentaire sur les immeubles).

Les impôts conjoncturels accusent à fin septembre 2024 un retard de près de Fr. 500'000.— sur le budget. De par leur essence, il est très difficile d'en prédire précisément l'évolution, et au vu des importantes variations des dernières années, le budget 2025 a été construit sur la base de moyennes historiques.

À ce stade, il existe un risque certain que le budget 2024 ne puisse globalement pas être atteint (retard total approximatif de Fr. 600'000.—). En conséquence, le budget 2025 peut être considéré comme un budget plutôt ambitieux. L'impact sur les comptes 2025 d'une non-réalisation des revenus fiscaux projetés pourrait être atténué par les mécanismes de la péréquation. L'ampleur de cette atténuation dépendant des revenus fiscaux réalisés par les autres communes.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Impôts	19'801'000.—	20'614'311.02	- 813'311.02	- 3.9 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	506'000.—	501'287.20	4'712.80	0.9 %
Total des revenus fiscaux	20'307'000.—	21'115'598.22	- 808'598.22	- 3.8 %

Comme déjà évoqué, les impôts sur les personnes physiques et morales de l'exercice 2023 ont été influencés par des rattrapages ou reprises d'années antérieures, supérieurs à la norme pour environ Fr. 1 million.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôts sur le revenu (en Fr.) aux taux de 70 % / 73 %
Total des acomptes prévisibles pour 2025 ainsi que des décomptes finaux sur les années antérieures	12'200'000.—
Impôts sur les prestations en capital	300'000.—
Impôts à la source (y compris impôt frontalier)	1'200'000.—
Impôt récupéré sur les personnes physiques	100'000.—
Total porté au budget 2025	13'800'000.—

La réduction budgétaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (- Fr. 100'000.— par rapport au budget 2024) tient compte de la tendance 2024 même si le budget reste supérieur au montant attendu pour l'année en cours.

Le budget de l'impôt sur les prestations en capital, qui est très fluctuant, a été réduit de Fr. 100'000.— en 2024. Malgré le retard actuel, ce budget est maintenu pour 2025 sur la base de moyennes historiques.

Le budget d'impôts à la source, qui inclut l'impôt sur les frontaliers, est plus haut de Fr. 200'000.— que le budget 2024, mais le million de recettes est déjà atteint au 30 septembre 2024.

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôts sur la fortune (en Fr.) aux taux de 70 % / 73 %
Total des acomptes prévisibles pour 2025 ainsi que des décomptes finaux sur les années antérieures	1'400'000.—
Total porté au budget 2025	1'400'000.—

Ce montant est conforme au budget 2024 et en ligne avec le revenu qui devrait pouvoir être réalisé sur l'exercice en cours.

2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des personnes morales

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôts sur le bénéfice net (en Fr.) aux taux de 70 % / 73 %
Total acomptes prévisibles pour 2024 ainsi que des décomptes finaux sur les années antérieures	1'450'000.—
Total porté au budget 2025	1'450'000.—
<i>Compensation cantonale suite entrée en vigueur de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)</i>	<i>130'000.—</i>

Le budget de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été porté de Fr. 1'200'000.— à Fr. 1'450'000.— pour tenir compte des revenus effectifs réalisés en 2023 et déjà obtenus en 2024. Ce choix comporte un certain risque dans la mesure où les chiffres de ces deux années comprennent une part importante de résultats de taxation d'années antérieures, qui pourrait ne pas se réaliser en 2025.

Pour rappel, la compensation RFFA est mentionnée ici à titre indicatif au vu de son objectif (compenser les pertes fiscales réalisées par les communes suite à l'introduction de la RFFA). Au budget et dans les comptes, cette compensation est présentée dans les revenus non fiscaux (participations et remboursements de collectivités, voir 2.3.2).

2.3.1.4. Impôt sur le capital des personnes morales

Cette position a été maintenue à un budget de Fr. 100'000.— et se trouve légèrement en dessus de la moyenne réalisée au cours des 5 années précédentes, 2024 incluse.

2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation

Au vu du bas niveau atteint à fin septembre 2024 (2021 à 2023 ayant au contraire été des années records), le budget 2025 a été estimé à Fr. 770'000.— en prenant comme base une moyenne historique.

2.3.1.6. Impôt sur les successions et les donations

Cet impôt peut évoluer de manière importante d'une année à l'autre voire d'un mois à l'autre en raison de son caractère très aléatoire. La prévision budgétaire 2025 de Fr. 300'000.— représente une augmentation de Fr. 50'000.— par rapport au budget 2024, en dépit d'un retard conséquent à fin septembre de cette année, alors que les recettes réalisées en 2023 ont pratiquement atteint Fr. 470'000.—. Cette projection est ainsi à nouveau basée sur une moyenne historique.

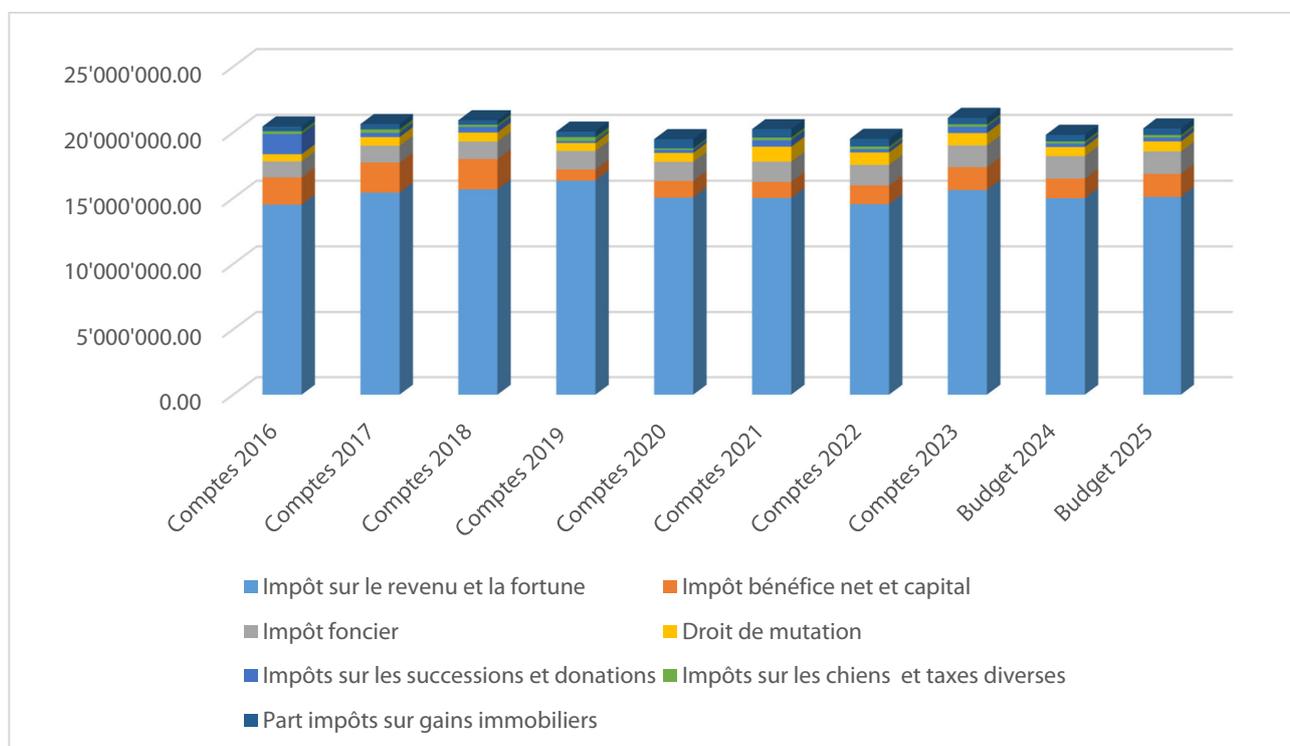
2.3.1.7. Impôt foncier

La facturation 2024 s'élevant à environ Fr. 1'680'000.—, le budget 2024 a été maintenu à Fr. 1'700'000.—.

2.3.1.8. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

Le budget de cet impôt a été maintenu au niveau du budget 2024 de Fr. 500'000.—, ceci même si les revenus à fin septembre sont en retard. Il correspond à une moyenne historique.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis 10 ans



2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Patentes et concessions	388'000.—	460'000.—	- 72'000.—	- 15.7 %
Revenus du patrimoine	10'782'488.—	5'257'527.—	5'524'961.—	105.1 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'905'080.—	8'727'965.—	177'115.—	2.0 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	15'783'350.—	13'115'503.—	2'667'847.—	20.3 %
Autres participations et subventions	363'800.—	227'500.—	136'300.—	59.9 %
Total des revenus non fiscaux	36'222'718.—	27'788'495.—	8'434'223.—	30.4 %

L'augmentation des revenus du patrimoine s'explique majoritairement par les éléments suivants :

- prise en considération de gains comptables sur cessions pour Fr. 5.2 millions :
 - Fr. 3.5 millions pour la Coulaz, réalisation projetée des dernières ventes sur 2025 ;
 - Fr. 1.7 million provenant de la sortie de l'Entente intercommunale Montagny-Payerne conformément au préavis n° 07/2024 approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10 octobre 2024. Ce dernier gain est sans effet sur le résultat de la Commune puisqu'il est entièrement attribué à la réserve du domaine affecté (voir point 2.1.3) ;
- augmentation des loyers à facturer à l'ASIPE (Fr. 165'500.—) ;
- intégration pour Fr. 85'000.— des rentes à recevoir de la Pati SA et du SDIS suite à l'octroi de droits de superficie au second degré conformément aux préavis n° 30/2021 Création d'un DDP en faveur de La Pati SA et n° 26/2022 Constitution d'un DDP en faveur du SDIS Broye-Vully.

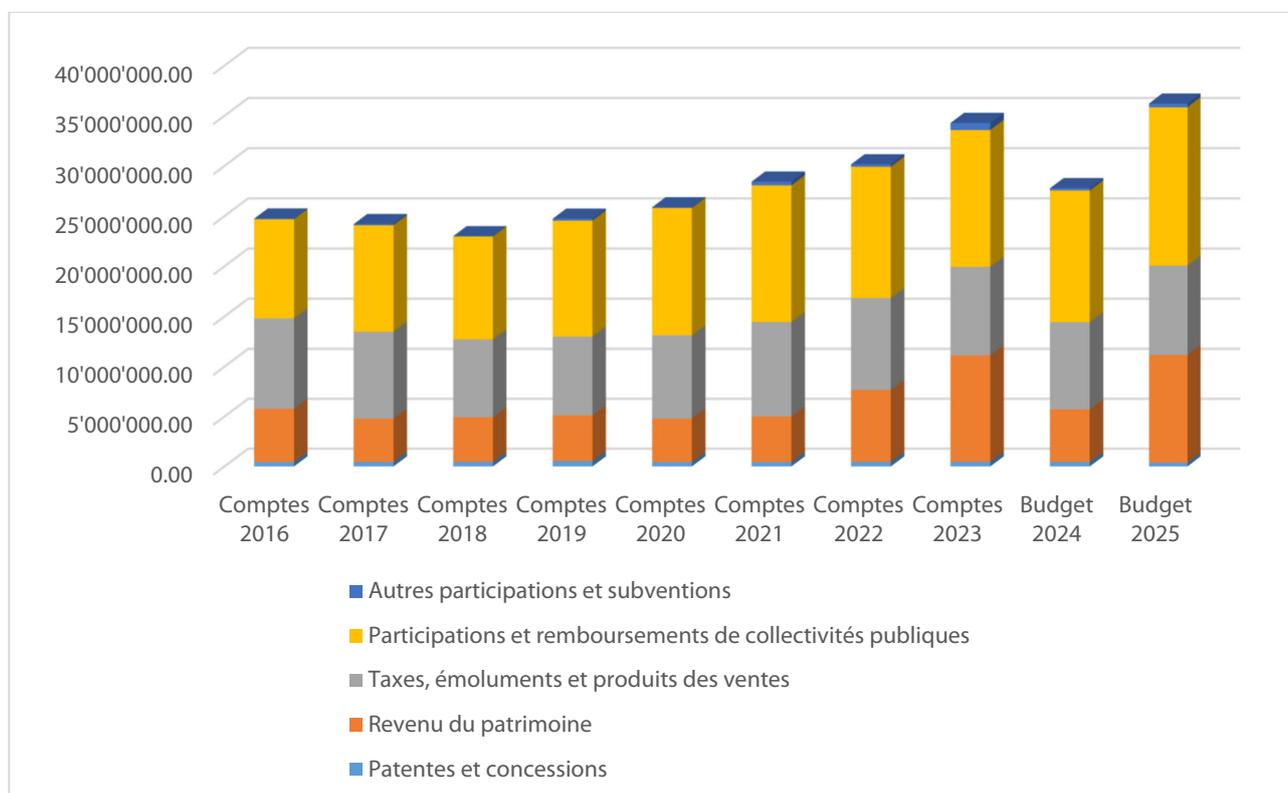
L'évolution des participations et remboursements de collectivités publiques provient quasiment exclusivement de la NPIV dont les effets sont exposés au point 2.1.2.3.1.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Patentes et concessions	388'000.—	476'749.30	- 88'749.30	- 18.6 %
Revenus du patrimoine	10'782'488.—	10'657'898.91	124'589.09	1.2 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'905'080.—	8'823'114.83	81'965.17	0.9 %
Participations. et remboursements de collectivités publiques	15'783'350.—	13'635'812.49	2'147'537.51	15.7 %
Autres participations et subventions	363'800.—	699'057.02	- 335'257.02	- 48.0 %
Total des revenus non fiscaux	36'222'718.—	34'292'632.55	1'930'085.45	5.6 %

En 2023, les revenus du patrimoine ont bénéficié de gains comptables sur cessions d'immeubles du patrimoine financier pour Fr. 5.4 millions.

En 2023 également, le poste « Autres participations et subventions » a été influencé par un montant de Fr. 185'900.— reçu de la COREB suite à la dissolution de la partie touristique du fonds de développement régional, ce qui explique une partie de la diminution au budget 2025. Par ailleurs, la participation de l'EVAM aux formations de français, qui se trouvait également dans les « Autres participations et subventions » en 2023, a été reclassée dès 2024 dans un compte de la rubrique « Participations et remboursements de collectivités publiques ».

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux sur 10 ans



2.3.3. Revenus internes

Ces revenus proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables qui influencent le résultat de la Commune, mais n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie.

Les imputations internes quant à elles sont neutres sur le résultat des comptes puisque les revenus sont entièrement compensés par des charges correspondantes.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'035'405.—	767'505.—	267'900.—	34.9 %
Imputations internes (revenus)	1'241'600.—	1'031'790.—	209'810.—	20.3 %
Total des revenus internes	2'277'005.—	1'799'295.—	477'710.—	26.5 %

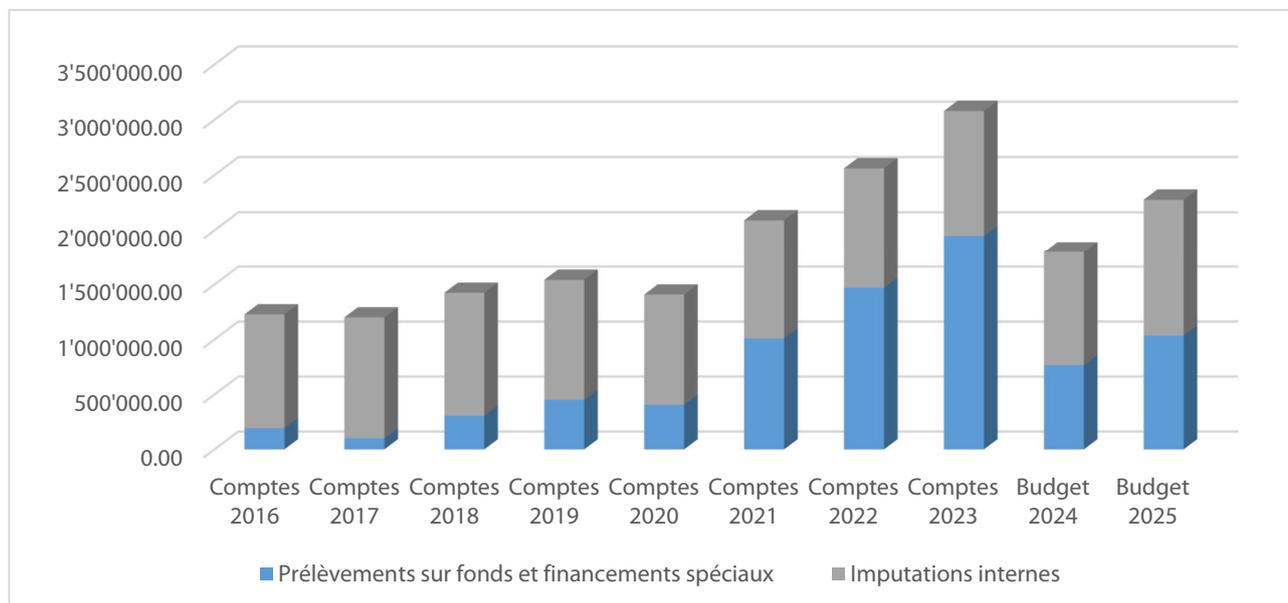
Dès 2024, le prélèvement au fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable pour un montant équivalent aux subventions accordées (voir point 2.1.1.3) influence la rubrique correspondante (Fr. 610'000.— en 2024 et Fr. 650'000.— en 2025). Les prélèvements au budget 2025 incluent le montant de Fr. 100'000.— en couverture partielle de la subvention supplémentaire pour l'ASAP conformément au préavis n° 04/2024 accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 23 mai 2024 (point 2.1.1.3).

Par ailleurs, lors de l'élaboration du budget 2025, une attention particulière a été accordée aux possibilités d'utiliser de manière adéquate les réserves et provisions appelées à disparaître lors du passage au MCH2. L'impact sur le résultat de la Commune de ces projets d'utilisation est de l'ordre de Fr. 200'000.—.

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Écarts Fr.	Écarts %
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'035'405.—	1'948'121.31	- 912'716.31	- 46.9 %
Imputations internes (revenus)	1'241'600.—	1'131'626.50	109'973.50	9.7 %
Total des revenus internes	2'277'005.—	3'079'747.81	- 802'742.81	- 26.1 %

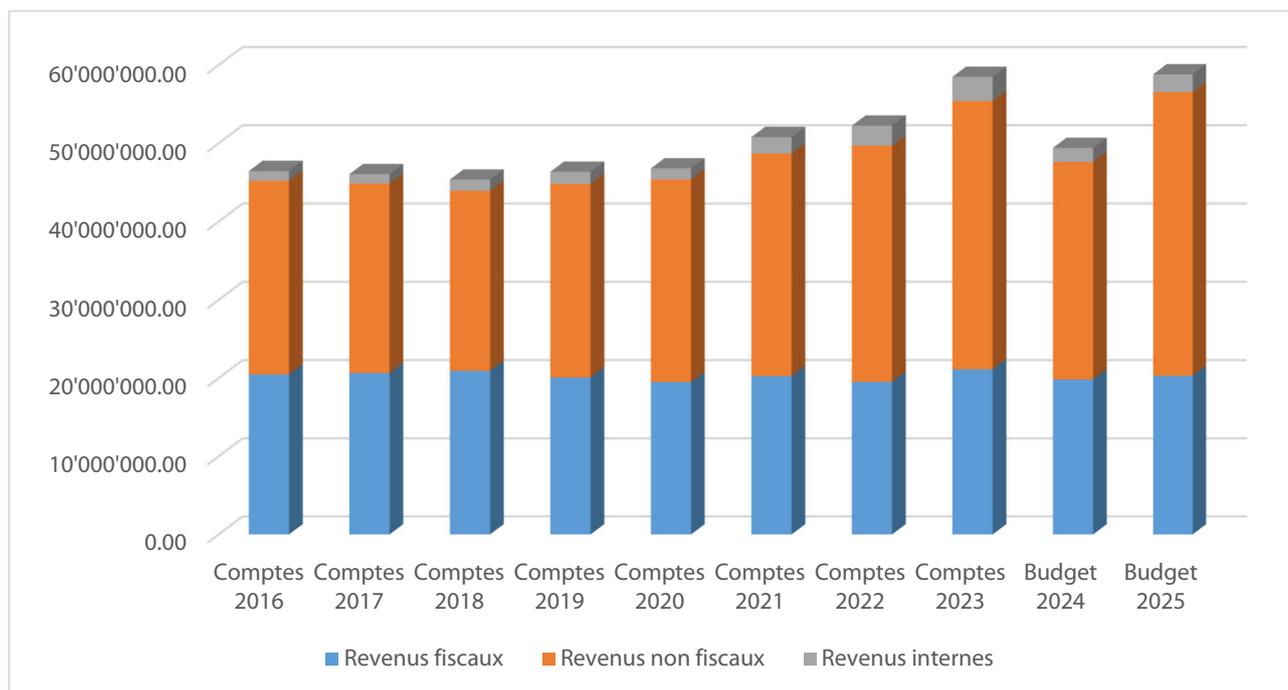
En 2023, un montant de Fr. 899'999.— a été prélevé pour couvrir l'amortissement des titres de la Société Coopérative Piscine-Camping de Payerne et la réserve « Ville de demain » a été utilisée à hauteur de Fr. 350'000.— pour la première attribution au fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable. Enfin, la provision pour les débiteurs douteux non fiscaux a été dissoute à hauteur de Fr. 335'000.—.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes sur 10 ans



2.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.	Comptes 2022 Fr.
Impôt sur le revenu et la fortune	15'100'000.—	15'000'000.—	15'624'303.48	14'549'341.73
Impôt sur le bénéfice net et le capital	1'750'000.—	1'500'000.—	1'738'855.50	1'427'449.75
Impôt foncier	1'700'000.—	1'700'000.—	1'657'102.90	1'555'520.90
Droits de mutation	770'000.—	700'000.—	940'879.85	947'002.85
Impôt sur successions et donations	300'000.—	250'000.—	469'049.20	252'622.70
Impôt sur les chiens et taxes diverses	187'000.—	172'000.—	190'510.44	199'071.77
Part impôt sur les gains immobiliers	500'000.—	500'000.—	494'896.85	591'608.45
Sous-total revenus fiscaux	20'307'000.—	19'822'000.—	21'115'598.22	19'522'618.15
Patentes et concessions	388'000.—	460'000.—	476'749.30	475'881.80
Revenus du patrimoine	10'782'488.—	5'257'527.—	10'657'898.91	7'206'194.83
Taxes, émoluments et produit ventes	8'905'080.—	8'727'965.—	8'823'114.83	9'166'020.27
Participations et remboursements de collectivités publiques	15'783'350.—	13'115'503.—	13'635'812.49	13'081'956.74
Autres participations et subventions	363'800.—	227'500.—	699'057.02	238'834.55
Sous-total revenus non fiscaux	36'222'718.—	27'788'495.—	34'292'632.55	30'168'888.19
Prélèvements fonds et financements spéciaux	1'035'405.—	767'505.—	1'948'121.31	1'469'570.30
Imputations internes (revenus)	1'241'600.—	1'031'790.—	1'131'626.50	1'091'588.—
Sous-total revenus internes	2'277'005.—	1'799'295.—	3'079'747.81	2'561'158.30
TOTAL DES REVENUS	58'806'723.—	49'409'790.—	58'487'978.58	52'252'664.64

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux sur 10 ans**2.5. Flux de trésorerie et autofinancement**

Intitulé	Budget 2025 Fr.	Budget 2024 Fr.	Comptes 2023 Fr.
Résultat du compte de fonctionnement	- 817'617.—	- 2'363'775.—	1'501'768.43
Prélèvement sur les réserves	- 1'035'405.—	- 767'505.—	- 1'948'121.31
Gains comptables / moins-values comptables	- 5'200'000.—	0.—	- 3'489'664.85
Amortissements supplémentaires	0.—	0.—	956'635.—
Attributions aux réserves	3'450'560.—	1'441'435.—	7'641'417.78
Amortissements / dépréciations du patrimoine financier	263'900.—	148'325.—	142'955.—
Amortissements du patrimoine administratif	2'229'490.—	2'446'170.—	2'396'404.14
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (marge d'autofinancement)	- 1'109'072.—	904'650.—	7'201'394.19
Liquidités issues de cessions d'immeubles du patrimoine financier	6'100'000.—	0.—	394'689.95
Flux de trésorerie avant investissements et placements	4'990'928.—	904'650.—	7'596'084.14

Il est à relever que le prélèvement de réserves en couverture de charges neutralise celles-ci au niveau du résultat, ce qui n'est pas le cas pour la marge d'autofinancement. Ainsi, dès l'exercice 2024, l'octroi de subventions pour les mesures environnementales l'impacte négativement pour Fr. 610'000.— au budget 2024 et Fr. 650'000.— au budget 2025 (voir point 2.1.1.3). C'est le cas également en 2025 de la part de la subvention supplémentaire à l'ASAP couverte en grande partie par un prélèvement de Fr. 100'000.—, et des charges couvertes par un prélèvement aux réserves suite à l'analyse effectuée en vue du passage au

MCH2 pour environ Fr. 200'000.— (voir point 2.3.3). L'effet total sur la marge d'autofinancement en 2025 est de près de Fr. 1 million.

Les liquidités générées par les cessions d'immeubles du patrimoine financier ne correspondent pas au résultat comptable en raison des dépenses et recettes y relatives pour lesquelles les flux de liquidité ont déjà été réalisés (achat de terrains, travaux, premières ventes, etc.).

Enfin, il est relevé que les liquidités qui seront encaissées lors de la sortie de l'Entente ne seront pas à disposition du ménage courant et devront être placées sur un compte bancaire distinct lié à la réserve du domaine affecté.

3. Commentaires

3.1. Chapitre 1 : Administration générale

1100 Administration générale

3011.00

3030.00

} Trois des nouveaux postes décrits au point 2.1.1.1 concernent l'Administration générale.

3099.00

Reclassement du budget relatif aux événements sociaux pour le personnel de la Commune (auparavant regroupé dans les frais de réceptions et de manifestations compte 3170.00).

3102.01

Coût de la nouvelle charte graphique pour Fr. 45'000.— et reclassement de la charge des liaisons internet auparavant à l'Informatique et télécoms. La charge additionnelle relative à la charte graphique est partiellement couverte par un prélèvement à provision (4809.00).

3170.00

Le budget 2024 inclut la dépense relative à l'accueil du prologue du Tour de Romandie pour Fr. 54'000.—. En 2025, cette position est influencée par l'organisation par Payerne de la journée des Communes du district et par le transfert du budget des événements sociaux dans le compte 3099.00.

3185.06

Le budget a été réduit. Le solde est nécessaire pour des projets transversaux.

3189.00

Le budget 2024 comprend un crédit complémentaire de Fr. 26'000.— pour des dépenses non récurrentes (pas de report en 2025).

3189.01

Le budget 2025 a été ajusté au montant de Fr. 100'000.— pour tenir compte du vœu émis par la COGES et approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 juin 2024.

4362.02

Le budget 2024 comprend un crédit complémentaire de Fr. 21'000.— pour des revenus en lien avec les dépenses non récurrentes citées sous 3189.00 (pas de report en 2025).

4809.00

Utilisation de la réserve 9.281.1105 Administration : formation et charte de Fr. 29'700.— pour la charte graphique compte 3102.01 et de la réserve 9.281.1155 Administration Processus et gestion de projet de Fr. 15'000.— pour une formation des cadres au management (prévue au budget dans le compte 3091.00).

1520 Abbatiale et Musée

3653.01 Subvention supplémentaire pour l'ASAP conformément au préavis n° 04/2024 Demande de subvention complémentaire pour l'ASAP de Fr. 150'000.— par année dès 2024 jusqu'en 2028, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 23 mai 2024.

4809.00 Prélèvement de Fr. 100'000.— à la réserve 9.282.1510 Administration : fonds pour la culture en couverture partielle de la subvention supplémentaire à l'ASAP selon le préavis n° 04/2024 susmentionné.

4809.00 Prélèvement à la réserve 9.282.1500 Administration : fonds culturel pour Fr. 15'000.— en couverture des dépenses relatives à la candidature à l'Unesco selon le préavis n° 23/2021 et la communication du 6 juin 2024.

1530 Activités culturelles et de loisirs

3653.05 Subvention supplémentaire de Fr. 50'000.— octroyée à la Commission culturelle pour une opération d'appel à projets. Cette subvention est couverte pour Fr. 48'000.— par les prélèvements aux réserves décrits ci-dessous.

4809.00 Prélèvement à la réserve 9.282.1500 Administration : fonds culturel pour Fr. 40'000.— et utilisation du solde de la réserve 9.281.1531 Activités culturelles : divers pour Fr. 8'000.— en couverture de la subvention supplémentaire à la Commission culturelle.

4809.00 Au budget 2024 figure un prélèvement de Fr. 12'200.— pour la couverture des frais relatifs au projet Mira.

1560 Service de la Cohésion sociale

3011.00 Cette position est influencée notamment par le nouveau poste de travailleuse ou travailleur social de proximité décrit au point 2.1.1.1 ainsi que par une augmentation des coûts du personnel auxiliaire. Cette dernière s'explique par une évolution des missions de la médiation urbaine. En contrepartie, figure une réduction des frais du service de sécurité externe au chapitre 6100 Sécurité publique, compte 3189.04.

3161.00 Nécessité de louer une salle à la rue de Lausanne 7 pour les cours de français de la politique d'intégration, ceci en remplacement de la salle qui n'est plus mise à disposition par l'école de la transition.

4653.05 Adaptation à la tendance actuelle des revenus pour la facturation des cours de français et des expertises.

1700 Stade municipal

3145.00 Le budget 2024 inclut un crédit complémentaire de Fr. 48'500.— pour des réparations d'urgence, charges qui ne se retrouvent pas en 2025.

3145.00 En 2025, on constate une tendance à la hausse de l'ensemble des frais d'entretien (matières et services). Cette hausse s'explique par une augmentation du coût et du nombre des prestations de tiers qui sont nécessaires au maintien des terrains, le coût également des engrais et autres apports organiques visant à réduire l'arrosage des terrains. De plus, il est prévu un entretien du terrain synthétique en début de saison 2025. À cela s'ajoute un

entretien plus accru du terrain A en lien avec les conditions de jeux de la 1^{ère} ligue au sein de laquelle évolue le FC Stade Payerne.

1800 Transports publics

3657.00 Contribution financière pour les lignes de trafic régional conformément aux prévisions transmises par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

3657.02 Prise en compte des projections des coûts avec deux lignes de bus urbains conformément au préavis n° 15/2024 accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 10 octobre 2024.

4657.01 La participation de Fétigny pour Fr. 50'000.— à l'extension de la ligne de bus urbain telle qu'annoncée dans le préavis n° 15/2024 a été acceptée par cette commune et est donc intégrée au budget 2025.

La contribution unique de la Cité de Sully, reçue en 2023, est répartie sur une durée de 30 ans et impacte le budget 2025 pour Fr. 5'000.—.

1900 Informatique

Le budget 2024 comprend un montant de Fr. 38'000.— accepté en crédit complémentaire pour l'acquisition d'un serveur (crédit en conséquence non reporté en 2025).

3111.01 En 2025, le coût des contrats de maintenance a été transféré dans le compte 3151.00 ; la diminution y relative est compensée par le budget pour le changement du pare-feu du réseau (Fr. 40'000.—) et une augmentation du renouvellement du parc informatique, notamment en raison du report de celui-ci de 2024 en 2025.

L'évolution de ce poste découle de plusieurs facteurs, dont les principaux sont :

3151.00

- coût de la transition au MCH2 estimé à Fr. 47'500.—, qui devra être précédée d'une migration de version de l'ERP (Fr. 15'000.— au budget) ;
- regroupement de tous les contrats de maintenance depuis le 3111.01 ;
- tendance à la hausse de certains coûts de licence.

3313.02 Premier amortissement de l'immobilisation résultant du préavis n° 13/2023 Mise à jour du réseau informatique.

1910 Télécommunications

3111.03 Au budget 2024, crédit complémentaire de Fr. 35'000.— relatif à l'équipement des écoles en antennes WiFi, charge qui ne se retrouve pas en 2025.

3.2. Chapitre 2 : Finances

2000 Bourse et comptabilité

3011.01 Cette position est influencée notamment par l'impact sur l'ensemble de l'année du poste de chargée de mission MCH2 recrutée en 2024, ainsi que par la création d'un poste d'adjointe par promotion interne et l'évolution de certains taux d'activité.

2100 Impôts

Les recettes d'impôt sont commentées en détail au point 2.3.1 sur les revenus fiscaux.

3162.03 Le budget inclut le coût de la rente annuelle du DDP à payer à Armasuisse Immobilier pour les terrains octroyés ensuite en sous-DDP au SDIS et à la Pati SA, conformément aux préavis n° 15/2017 Echange de terrain Armasuisse Immobilier, n° 30/2021 Création d'un DDP en faveur de la Pati SA et n° 26/2022 Constitution d'un DDP au second degré en faveur du SDIS.

3301.00 Le budget 2024 était influencé par une forte augmentation des défalcons sur impôts enregistrées en 2022. Le budget 2025 correspond à un retour au niveau des années antérieures.

4112.00 Dès 2025, le produit relatif à la redevance du Groupe E, qui doit entièrement être attribué au Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable (conformément au préavis n° 27/2022 Alimentation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement d'utilisation y relatif) est enregistré sous 4200 Urbanisme.

4232.00 Le budget inclut le produit de la rente annuelle à recevoir du SDIS et de La Pati SA en raison des DDP en second degré qui leur ont été accordés (voir sous 3162.03).

2200 Rendement des titres et créances

3520.00
3520.04
4520.00
4520.02
4520.03
4520.04

Les effets sur le budget 2025 de l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) sont décrits en détail au point 2.1.3.1.

4520.01 En principe, la Commune disposera, lors du bouclage des comptes 2024, de l'entier des informations relatives au décompte final provisoire de la péréquation 2024, à l'exception des dépenses thématiques. Il est impossible, à ce jour, de déterminer si l'écart d'estimation entre le montant définitif et l'estimation effectuée au bouclage sera favorable ou défavorable à la Commune.

En conséquence, aucun solde de la péréquation 2024 n'est pris en considération dans le budget 2025.

2260**2280-****2290****Emprunts**

3223.58 Remboursement de l'emprunt en 2024.

3210.00 L'estimation du coût des nouveaux emprunts, quelle que soit leur durée, est enregistrée sur ce compte. Pour 2025, le taux des nouveaux emprunts a été fixé à 1.5 % (court terme) et 1.75 % (long terme) par rapport à un taux unique de 2 % au budget 2024.

3223.89

3223.90

} Nouveaux emprunts conclus en 2024.

3.3. Chapitre 3 : Domaines et bâtiments**3100****Parcelles et terrains divers**

4231.01 Une analyse approfondie des flux financiers aux Rives de la Broye a conduit à ajuster les revenus des places de parc.

4242.00 Ce compte inclut la projection prudente du résultat estimé de l'ensemble des opérations réalisées au lieu-dit La Coulaz, étant donné la probabilité élevée que les dernières ventes se réalisent sur l'exercice 2025 (préavis n° 03/2011 Achats et ventes de terrain à La Coulaz ainsi que préavis n° 07/2004 Crédit d'étude pour la légalisation du secteur La Coulaz).

3130**Domaine de Grange-la-Ville**

3301.01

3909.00

} Premier amortissement et premières imputations internes d'intérêt sur le capital engagé pour le préavis n° 31/2021 Remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville.

3300**Cave communale**

3131.00 Poste ajusté à la réalité des besoins actuels.

4355.08 L'augmentation correspond à l'estimation du potentiel de croissance des ventes.

3310**Vignoble de Lavaux**

3134.01 Augmentation projetée des charges de vignolage en raison de la reprise de surfaces. La majorité des éléments du décompte est basée sur la surface exploitée. Les revenus liés à la production supplémentaire ne profiteront aux comptes que dès 2026.

3312.00 Fin d'amortissement de l'immobilisation résultant du préavis n° 21/2013 Rénovation d'un appartement et aménagement du local pressoir.

4231.00

4271.04

} Reclassement du loyer de l'appartement de service du vigneron, celui-ci étant par ailleurs également indexé sur la surface exploitée.

3500 Bâtiments divers

3011.01 Effet de l'indexation de salaire et de la prise en compte d'une collaboratrice dont le traitement ne figurait pas au budget 2024.

3516 Payerne Airport

3303.07 Correction de l'amortissement sur le bâtiment Aéroport (préavis n° 01/2017 Achat d'un bâtiment d'aéroport à la société Anura SA).

3517 Bâtiment multifonctionnel En Guillermaux

3301.01 } Premier amortissement et premières imputations internes d'intérêt sur le capital engagé
3909.00 } pour le bâtiment du préavis n° 03/2020 Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé En Guillermaux.

3531 Hôtel de Ville

3141.00 Le budget 2024 comprend un montant de Fr. 15'000.— pour le nettoyage du local serveurs, charge non récurrente.

En 2025, réduction du budget en raison du passage à un nettoyage partiel de la double peau du bâtiment.

3532 Abbatale

3312.00 Correction de l'amortissement estimé sur le préavis n° 10/2017 Mise en valeur de l'Abbatale étape 2 constatée lors du bouclage des comptes 2023. La charge d'amortissement exacte pourra être calculée après le bouclage du préavis.

3535 Halle des Fêtes

4271.03 Cette position est influencée en alternance par les recettes de location au Comptoir payernois.

3536 Colonie de vacances des Cluds

3312.00 Correction de l'amortissement sur le préavis n° 13/2014 Colonie de vacances des Cluds à Bullet – Mise en conformité ECA constatée lors du bouclage des comptes 2023.

3.4. Chapitre 4 : Travaux**4100 Bureau des travaux**

3011.00 L'évolution de la position résulte de divers facteurs, dont le poste supplémentaire dans le domaine du sport décrit au point 2.1.1.1 ainsi qu'une variation de taux d'activité et des promotions en cours d'année 2024.

4200 Urbanisme

Le budget 2024 inclut un crédit complémentaire de Fr. 74'000.— pour des objets spécifiques : mobilité au centre-ville, plan de mobilité de l'administration communale, accompagnement et mise en valeur du MEP (dépenses non récurrentes).

3185.00 Le budget 2025 tient compte des dépenses d'honoraires courantes (avocat, géomètre, notaire, frais de décadastration, CUAP et études diverses), auxquelles s'ajoute le coût d'études à réaliser en lien avec le trafic et l'environnement. De plus, un budget de Fr. 47'000.— a été prévu pour les études additionnelles demandées par la Commission des espaces publics. Ce montant est couvert par un prélèvement à la réserve 9.281.4210 Urbanisme : études et concours.

Le budget 2024 inclut un crédit complémentaire de Fr. 49'000.— pour l'établissement d'un guide opérationnel pour l'intégration solaire, dépense non récurrente.

3185.01 Au budget 2025 sont prévues notamment les dépenses suivantes : coût de la certification Gold de Cité de l'énergie, d'analyses d'émissions CO2 et bilan carbone, du développement des indicateurs de suivi ainsi que les dépenses relatives à différents projets (îlots de chaleur, plan canopée, animation territoriale, etc.).

3656.00 Cette position présente l'estimation des subventions individuelles qui seront accordées en vertu du règlement du Fonds pour le développement durable et les énergies renouvelables (crédit complémentaire en 2024). La charge est entièrement compensée par un prélèvement sur ledit fonds.

3819.00 } Ces comptes enregistrent la recette provenant de l'émolument d'utilisation du sol dû par le
4112.00 } Groupe E et son attribution totale au Fonds pour le développement durable et les énergies renouvelables. Ces montants sont transférés de la section 2100 Impôts.

Le montant de la redevance a été adapté à la somme effective reçue en 2024.

Prélèvement au Fonds pour le développement durable et les énergies renouvelables pour le montant correspondant aux subventions individuelles projetées (Fr. 650'000.—).

4809.00 Prélèvement à la réserve 9.281.4210 Urbanisme : études et concours en couverture des honoraires de Fr. 47'000.— prévus dans le compte 3185.00 pour les études additionnelles demandées par la Commission des espaces publics.

4300 Réseau routier et voirie

3011.00 L'évolution de la position résulte de divers facteurs, dont le remplacement d'un départ par un collaborateur plus expérimenté et la prise en compte au budget d'un collaborateur dont la charge salariale est partiellement refacturée via le compte 4361.00.

3142.01 Ajustement de la position sur la base de la moyenne des dépenses effectives des années antérieures.

3142.06 Le budget 2024 inclut un montant de Fr. 20'000.— de crédit complémentaire pour le traitement de la problématique des corbeaux freux.

3311.00 Premier amortissement sur les investissements prévus par le préavis n° 03/2020 Aménagement d'un parc et d'un espace public, sur le préavis n° 09/2022 Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye et par le préavis n° 15/2022 Aménagements routiers avenue Général Jomini.

3313.01 Premier amortissement sur le véhicule acquis selon le préavis n° 01/2023 Remplacement de la balayeuse du secteur Entretien du Domaine Public.

3809.00 } La typologie des dossiers qui seront mis à l'enquête en 2025 n'étant pas connue, il est
4309.00 } renoncé à prévoir un budget sur cette position et également sur l'attribution correspondante au fonds y relatif.

3909.00 Premières imputations internes d'intérêt sur le capital engagé pour les préavis cités sous 3311.00 et 3313.01.

4909.05 Les revenus internes découlent de la prévision des travaux effectués par l'EDP en faveur des cours d'eau et rives (section 4700).

4400 Parcs et promenades

3011.00 Outre l'effet des augmentations contractuelles et de l'indexation, l'évolution de cette position provient de l'estimation des ressources en personnel auxiliaire nécessaires à la plantation d'une haie vive à l'Aéropôle. Les recettes couvrant ces coûts sont prévues sous 4659.00.

3115.00 Il n'est pas prévu d'achat de véhicule pour 2025.

4659.00 Cette position comprend la participation prévue par convention pour la plantation d'une haie vive à l'Aéropôle en lien avec une implantation déjà réalisée.

4500 Ordures ménagères

3188.02 L'estimation de la charge a été ajustée sur la base des frais effectifs actuels.

4342.05 La recette est calculée sur la base des décisions d'évolution de la taxe forfaitaire.

4510 Déchetterie publique

3311.00 Premier amortissement sur l'investissement découlant du préavis n° 16/2022 Gestion des accès à la déchetterie et installation de conteneurs à forte densité, pour la part estimée des installations en service à fin 2024.

4354.01 L'estimation a été ajustée sur la base de l'évolution effective des recettes.

4630 Réseau d'égouts et d'épuration

3011.00 L'évolution de cette position s'explique par plusieurs facteurs, dont le départ d'un collaborateur remplacé par une personne engagée par l'Eparse. Le coût de ses prestations en faveur de la Commune est budgété sur le compte 3185.00.

- 3144.00 Augmentation des coûts refacturés par l'Eparsé selon le budget transmis par celle-ci. Le budget total est de Fr. 90'000.—, compensé par une réduction correspondante de l'attribution à la provision STEP régionale.
- 3185.00 Le budget 2024 inclut un crédit complémentaire de Fr. 47'000.— pour la révision du PGEE de l'Eparsé, dépense non récurrente. En 2025, les charges de personnel sont à refacturer par l'Eparsé pour les prestations effectuées en faveur de la Commune (voir 3011.00).
- 3311.00 Fin de l'amortissement de la STEP (Fr. 250'000.— par année) et de la rue des Granges. Premier amortissement de l'investissement résultant du préavis n° 11/2020 Mise en séparatif et CAD Avenue Général Jomini et route de Grandcour.
- 3811.01 Voir commentaire sous 3144.00.
- 3909.00 Première imputation interne d'intérêts sur capital engagé pour l'investissement résultant du préavis n° 11/2020 Mise en séparatif et CAD Avenue Général Jomini et route de Grandcour.
- 4341.00 Budget ajusté en fonction des connaissances actuelles des projets en cours.
- 4342.01 Budget ajusté en fonction de l'évolution des revenus effectifs.
- 4700 Cours d'eaux et rives**
- 3909.06 Les charges internes découlent de la prévision des travaux prévisionnels à effectuer par le secteur Entretien du Domaine Public (section 4300) en faveur des cours d'eau et rives.
- 3.5. Chapitre 5 : Instruction publique et cultes**
- 5020 Bâtiments scolaires divers**
- 4271.09 Hausse du loyer décompté par l'ASIPE, conforme au budget transmis par celle-ci établi sur la base de nos comptes 2023.
- 5030 Collège de Vers-chez-Perrin**
- 4809.00 Prélèvement sur la réserve 9.281.3590 Bâtiments : divers - en couverture de travaux de réparation de toiture planifiés sous compte 3141.00.
- 5060 Collège du Château**
- 3312.00 Correction de l'amortissement sur le préavis n° 07/2020 Remise en état du site historique et collège du Château étape 1, constatée lors du bouclage des comptes 2023.
- 5080 Centre sportif les Rammes (part écoles)**
- 4271.05 Le budget 2025 résulte d'un calcul spécifique des revenus de location projetés.

5100 Enseignement primaire

3522.00 Selon le budget communiqué par l'Association intercommunale, le prix par habitant et par élève est en augmentation par rapport au budget 2024 (impact de l'ordre de Fr. 400'000.—). La hausse du coût pour Payerne provient pour environ Fr. 93'500.— de l'évolution du nombre d'habitants (+ 205) et d'élèves (+ 36).

3522.01 La proportion des dépenses totales à charge de la Commune est en légère progression (53.79 % contre 53.33 % pour la part calculée par élève et 56.62 % contre 51.92 % pour la part déterminée par habitant). La hausse du budget 2025 telle que communiquée par l'Association intercommunale provient de l'augmentation des coûts à prendre en charge.

5200 Enseignement CYT, DES, VG

3522.00 Globalement, l'effet de l'évolution du coût par habitant et par élève est favorable pour près de Fr. 411'000.—. Si l'augmentation des habitants entraîne une hausse de l'ordre de Fr. 13'200.—, la diminution des effectifs réduit le coût pour Payerne d'environ Fr. 52'400.—.

5810 Paroisse catholique

3652.02 La PACORE a demandé aux communes qu'elles participent aux frais de locaux pour le catéchisme, ceci en vertu de dispositions légales cantonales. Les modalités exactes ne sont pas encore définies, mais un montant a été porté au budget de la paroisse réformée (4359.00 Frais de culte). La Commune est tenue de verser à la paroisse catholique l'équivalent de ses dépenses pour l'église protestante (ajustées au nombre de paroissiens, soit environ le double) ce qui explique l'augmentation de cette position.

3.6. Chapitre 6 : Police**6100 Sécurité publique**

3011.00 Cette position est influencée notamment par l'impact sur l'ensemble de l'année du nouveau poste d'assistant de sécurité publique recruté au cours de l'année 2024, ainsi que par un budget pour du personnel auxiliaire à engager pour la sécurité lors des manifestations. Ce dernier est compensé par une réduction des frais de sécurité externe (3189.04).

3189.04 Ce poste est fortement réduit du fait de la réorganisation et du développement des missions de la médiation urbaine (voir évolution des dépenses sous 1560 Service de la Cohésion sociale, compte 3011.00). Par ailleurs, la sécurité lors des manifestations sera assurée par du personnel auxiliaire engagé par la Commune (cf. ci-dessous).

3511.00 } La facture policière cantonale a fait l'objet de modifications importantes dans le cadre de la
 3511.01 } nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Ce sujet fait l'objet d'explications
 3511.02 } détaillées au point 2.1.2.3.1.

6530 SDIS de Payerne

3521.00 La charge augmente en fonction de l'évolution du tarif par habitant (+ Fr. 4.50) et du nombre d'habitants.

6600 Office communal de protection civile

3124.00 Impact sur les coûts de chauffage du raccordement au CAD.

3.7. Chapitre 7 : Sécurité sociale**7100 Service social communal**

3525.00 Contribution à l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ) à raison de Fr. 98.30 par habitant contre Fr. 103.25 au budget 2024. La variation du coût par habitant a un impact de - Fr. 52'400.— et l'évolution de la population de + Fr. 21'200.—.

7200 Prévoyance sociale

3515.00 La facture sociale cantonale (participation à la cohésion sociale, PCS) a fait l'objet de modifications importantes dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Ce sujet fait l'objet d'explications détaillées au point 2.1.2.3.1.

3.8. Chapitre 8 : Services industriels**8100 Service des eaux**

3115.00 Ajustement de la charge d'achat de compteurs d'eau en fonction des dépenses effectives.

3144.00 Ajustement de la charge selon l'évolution des dépenses effectives.

3311.00 Dernier amortissement en 2024 pour les eaux de Montagny ainsi que pour les préavis n° 02/2012 Pompes puits de la Vernaz et n° 15/2014 Système de télégestion, correction de certains amortissements constatée lors du bouclage des comptes 2023, premier amortissement pour l'investissement résultant du préavis n° 11/2020 Mise en séparatif et CAD Avenue Général Jomini et route de Grandcour.

3813.00 Le versement à provision pour l'équilibrage du domaine affecté est fortement influencé par le bénéfice sur cession de Fr. 1'700'000.— (voir sous 8100 Entente intercommunale Montagny – Payerne compte 4242.00).

3909.00 Cette variation découle principalement des intérêts calculés sur le préavis n° 11/2020 Mise en séparatif et CAD Avenue Général Jomini et route de Grandcour.

4351.00 Ajustement du budget à la réalité des recettes effectives.

8110 Entente intercommunale Montagny – Payerne

4242.00 Résultat bénéficiaire de la cession des terrains et installations de l'Entente (préavis n° 07/2024 Entente intercommunale Payerne-Montagny, non-renouvellement de la convention de 2001.

3144.01 } Au vu de son impact net faible et de l'incertitude quant à la date précise de réalisation de la
4526.01 } sortie de l'Entente, le budget de son exploitation est maintenu pour 2025.

4. Conclusions

Le budget 2025 présente un déficit de Fr. 817'617.— soit environ 1.4 % du total des charges de la Commune, après prise en compte de gains sur cessions d'immobilisation pour Fr. 3'500'000.—, alors que la marge d'autofinancement est négative pour la première fois à Fr. - 1.1 million.

L'évolution des montants de la péréquation (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise en vigueur dès 2025) détériore le résultat et la marge d'autofinancement de la Commune par rapport au budget 2024 pour près de Fr. 1.5 million.

Les recettes fiscales, en dépit d'un budget 2025 considéré comme plutôt ambitieux au regard des recettes réalisées à l'automne 2024, ne sont pas en mesure de compenser ces impacts négatifs. Les mécanismes de la péréquation nécessiteraient par ailleurs une évolution importante de ces recettes pour avoir un réel impact sur le résultat. Les perspectives concernant d'autres sources de revenus pourraient s'améliorer sur les moyen et long termes suivant le mode de mise en valeur des terrains à l'Aéropôle, avec un effet contraire éventuel des restrictions budgétaires cantonales et fédérales concernant les domaines subventionnés.

Le levier d'action principal à court terme reste donc la maîtrise des charges. Toutefois, l'accroissement en nombre et en taille des défis auxquels la Commune doit faire face implique le recours à des ressources humaines supplémentaires, de manière temporaire ou définitive. Un accent particulier a donc été mis sur les dépenses résultant d'acquisition de biens et services de manière à en contenir la croissance globale dans le contexte des défis précités et d'une inflation ralentie, mais encore présente.

Suite aux crédits complémentaires relatifs au budget 2024, le domaine affecté 4630 Réseau d'égouts et d'épuration est déséquilibré pour Fr. 9'000.—. Dans le cadre du présent préavis, il est demandé l'autorisation de corriger cet état de fait par une diminution de l'attribution à la réserve du même montant (compte 4630 / 3811.00). La perte au budget de l'exercice 2024, après crédits complémentaires corrigés, atteint Fr. 2'354'775.—, pour un total des charges de Fr. 51'764'565.— et un total des revenus inchangé de Fr. 49'409'790.—.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 19/2024 de la Municipalité du 30 octobre 2024 ;
- ouï** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2025 dont le résumé est le suivant :

Total des charges : Fr. 59'624'340.—

Total des revenus : Fr. 58'806'723.—

Excédent de charges : **Fr. 817'617.—**

Article 2 d'approuver la diminution pour Fr. 9'000.— de la dotation à la réserve du domaine « Réseau d'égouts et d'épuration » au budget 2024, conduisant à une perte au budget de Fr. 2'354'775.—.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté, le 30 octobre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

Annexes : Budget 2025
Rapports relatifs aux nouveaux postes

Municipal délégué : M. Eric Küng



Payerne

Informatique et télécoms

A la Municipalité

Créations de 3 postes pour le secteur Informatique et télécoms pour mise au budget 2025 et réorganisation du secteur

A LA MUNICIPALITE
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 10 septembre 2024

Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs les membres de la Municipalité,

1. Historique/Préambule

Ce rapport finalise l'analyse des besoins en ressources informatiques, formalisée par le biais du Plan directeur informatique 2024-2027 soumis et adopté par la Municipalité lors de séance du 14 août 2024 ainsi que du rapport / état de situation du manque de personnel au sein du secteur Informatique et télécoms de la commune de Payerne.

Le secteur informatique et télécoms, bien que rattaché à l'Administration Générale, est un secteur totalement transversal dans ses activités opérationnelles et de projets. Il est de ce fait important, et nous constatons que cela est le cas, que l'argumentation de postes supplémentaires soit soutenu par l'entier de la Municipalité et non seulement son représentant au sein de l'exécutif.

2. Objet du rapport

Ce rapport a pour but d'expliquer et argumenter la nécessité de compléter et réorganiser l'équipe du secteur informatique et télécoms par la création de 3 postes supplémentaires qui seront libellés de la manière suivante :

- **Technicien de support**
- **Administrateur réseau et sécurité**
- **Administrateur PC et systèmes**

Les descriptifs de postes seront détaillés dans le **sous-chapitre 2.2** de ce document.

Le libellé des postes a été revu depuis le dernier rapport pour permettre une meilleure compréhension des tâches de chaque poste. Au vu de l'évolution du secteur, il est par contre évident que les tâches de chaque poste ne sont pas gravées dans le marbre mais suivront l'évolution de la technologie et des besoins.

L'effectif du secteur passerait donc de 2.5 ETP à 5.5 ETP avec une répartition de tâches selon organigramme représenté dans le chapitre 2.4.

2.1. Organisation du secteur informatique et télécoms

Les activités du secteur seront divisées selon leur natures, soit projet, opérationnelles ou de piquet.

2.1.1. Activités opérationnelles

Les activités opérationnelles peuvent être décrites, indépendamment de la nature de l'activité, de la manière suivante :

- **Change management** : Suivi du changement et cycle de vie des appareils (PC, Imprimantes, composants réseau, antennes Wifi, ...) et des versions de systèmes opérationnels (Windows, Linux, MacOS, iOS, ...)
- **Dépannage** : Correction de problèmes annoncés via l'helpdesk ou découvert par les systèmes de surveillances d'installations
- **Mises à jour** : Maintien et suivi des mises à jour sur tous les composants de l'infrastructure informatique, tant logicielle (PC, serveurs, imprimantes, téléphones...) que matérielle (composants réseau, Wifi, Par feu ...)
- **Veille technologique** : La veille technologique devenue primordiale dans l'activité du secteur informatique et télécoms afin de pouvoir répondre de manière efficiente aux demandes et garantir la sécurité des infrastructures informatiques et des données
- **Veille cybersécurité** : contrôle et surveillance du trafic et des transmissions de données sur le réseau et à travers les pare feux. Cette tâche proactive de surveillance, couplée à la gestion du changement permet de minimiser le risque d'attaque et de pertes de données
- ...

2.1.2. Activités projet

Les activités projet peuvent être décrites, indépendamment de la nature de l'activité, de la manière suivante :

Activité limitée dans le temps permettant de créer, remplacer ou étendre une fonctionnalité ou une installation.

Exemples :

- Mise en réseau d'un nouveau bâtiment, rénovation de bâtiments
- Mise en place de nouveaux serveurs pour une application métier
- Développement d'une fonctionnalité nouvelle ou extension d'une existante (Système d'information des ressources humaines (SIRH Abacus), Immobilisations (Immo Abacus), Gestion des commandes et des stocks (GECO Abacus), guichet virtuel, intégration de processus métiers, transformation de système de commande de STAP, ...)
- Mise en place d'antennes Wifi
- Extension du réseau de fibre optique communale
- Développement de la containerisation, soit la création de microservices de différentes applications communales (sites internet, bases de données)
- ...

Afin de pouvoir réaliser les activités projets, découlant de la planification stratégique du secteur et de tous les services (c.f plan directeur informatique), il est essentiel de pouvoir « dégager » du temps de projet aux administrateurs « réseau et sécurité », « PC et systèmes » et « Applications » et de les soulager des activités

opérationnelles de niveau 1 (voir chapitre 2.1.4). Les projets, une fois terminés, sont passés à l'opérationnel pour le suivi.

2.1.3. Activités de piquet

Le service de piquet à mettre en place couvrira les activités suivantes :

- Intervention en cas de panne de réseau en dehors des heures de bureau
- Intervention en cas de panne d'accès internet, de pare feu ou d'accès VPN pour les systèmes de supervision de l'eau potable, de l'assainissement et des infrastructures aéroportuaires par exemple
- Intervention en cas de problème applicatif (Courriel, sites internet, Innosolv, Abacus, Epsipol...) prioritairement pour les services ayant des activités hors heures de bureau (contrôle des habitants, sécurité publique, STEP, service des eaux...)

Un catalogue des activités de piquet sera élaboré avec une classification par niveau de tâche et de délai d'intervention, document communément appelé SLA (Service Level Agreement)

2.1.4. Niveaux de classifications

La quantité et diversité de ces activités nécessite la mise en place de niveaux de classifications permettant de répartir les tâches sur des collaborateurs aux connaissances spécifiques le cas échéant. Le but est de travailler avec 3 niveaux de complexités :

Niveau 1 : problème « simple » pouvant être résolu par le technicien de support ;

Niveau 2 : problème plus complexe nécessitant un spécialiste interne du domaine concerné (PC, serveur, réseau, sécurité, ...);

Niveau 3 : problème d'une complexité nécessitant l'intervention d'une entreprise externe.

2.2. Descriptif des nouveaux postes et des postes existants

2.2.1. Technicien de support - Nouveau poste 1ETP

Les tâches du technicien de support seront les suivantes :

Répondre aux demandes de l'helpdesk informatique arrivant par téléphone, courriel ou via le portail de support informatique pour les problèmes usuels des collaborateurs communaux et des collaborateurs des instances liées par convention informatique, comme :

- Support niveau 1 pour :
 - Gestion des utilisateurs
 - Programmes de bureautique (Word, excel, ...)
 - Programmes métier (Innosolv, Abacus, ...)
 - Imprimante bloquée ou en panne, gestion les dépannages avec le fournisseur
 - Application d'entreprise ne fonctionnant plus (Nextcloud sur poste fixe ou téléphone, synchronisation de photos).
 - Téléphone qui ne fonctionne plus
 - PC ou ordinateur portable
- Aide pour l'accès aux écrans des salles de conférence.
- Participation au service de piquet

- Support niveau 1 réseau et Wifi
- ...

Profil du poste : Informaticien CFC, profil junior, compétences niveau Classe 4

Le but du technicien de support est de pouvoir donner rapidement une solution pour des problèmes de niveau 1, et de pouvoir les transmettre à un spécialiste en cas de problèmes niveau 2.

Ceci permettra aux spécialistes de se concentrer sur les tâches de projets et de problèmes complexes.

2.2.2. Administrateur réseau et sécurité - Nouveau poste 1ETP

Les tâches de l'administrateur « réseau et sécurité » seront les suivantes :

- Gestion, maintien et développement du réseau informatique communal
- Gestion, maintien et développement de l'infrastructure Wifi communale
- Gestion, maintien et développement de l'infrastructure de pare feux ainsi que les systèmes anti-spam, antivirus et de détection d'intrusion
- Dépanner les cas de niveau 2 et gérer avec les fournisseurs les cas de niveau 3
- Maintien et développement des projets en lien avec le réseau, le Wifi ou la sécurité informatique
- Maintien de son niveau de connaissance à jour dans les domaines de la sécurité de réseau informatique et des risques informatiques
- Participation au service de piquet
- Maintien et développement de l'infrastructure de téléphonie AVAYA
- ...

Profil du poste : Informaticien ES ou HES, spécialisation réseau et sécurité, compétences niveau Classe 5

2.2.3. Administrateur PC et systèmes - Nouveau poste 1ETP

Les tâches de l'administrateur « PC et systèmes » seront les suivantes :

- Gestion, maintien et développement du parc d'ordinateurs fixes et portable du parc communal
- Maintien et développement des serveurs physiques et l'infrastructure virtuelle VMWare du centre de calcul
- Maintien et développement des microservices de l'infrastructure communale comme : bases de données, sites internet, applications spéciales
- Maintien et développement des applications métiers telles que : Innosolv, Abacus, Exchange (messagerie électronique), ...
- Développement et réalisation de projets en lien avec la bureautique
- Dépannage des cas de niveau 2 bureautique, serveurs physiques et virtuels
- Maintien de son niveau de connaissance à jour dans les domaines de la sécurité des serveurs et des données
- **Développement d'une redondance et complémentarité avec le poste « administrateur Applications »**
- Participation au service de piquet
- ...

Profil du poste : Informaticien ES ou HES, spécialisation serveur et applications, compétences niveau Classe 5

2.2.4. Administrateur « Applications et systèmes », chef de projet – poste existant 1ETP

Les tâches de l'administrateur « Applications » seront les suivantes :

- Remplaçant du chef de secteur
- Gestion de projets informatiques
- Gestion, maintien et développement des applications métiers telles que : Innosolv, Abacus, Exchange (messagerie électronique), ...
- Gestion, maintien et développement des serveurs physiques et l'infrastructure virtuelle VMWare du centre de calcul
- Gestion, maintien et développement des microservices de l'infrastructure communale comme : bases de données, sites internet, applications spéciales
- Dépannage des cas de niveau 2 et gestion avec les fournisseurs des cas de niveau 3 en lien avec les PC et les serveurs physiques et virtuels et applications
- Assurer la formation des collaborateurs
- Maintien de son niveau de connaissance à jour dans les domaines de la sécurité des microservices, des applications et des données (veille technologique)
- Gestion, maintien et développement de l'infrastructure de téléphonie AVAYA
- Maintien et développement du parc d'ordinateurs fixes et portable du parc communal
- **Développement d'une redondance et complémentarité avec le poste « administrateur PC et systèmes »**
- Participation au service de piquet
- ...

Profil du poste : Informaticien ES ou HES, avec spécialisation serveur et applications

2.2.5. Technicien de support, impressions, médiamatique – poste existant 0.5 ETP

- Gestion, réalisation et le cas échéant facturation des impressions de production
- Réalisation des visuels pour la communication communale
- Participation et soutien à la réalisation de tous visuels communaux
- Participation à l'organisation et la résolution de demandes de l'helpdesk informatique
- Participation au service de piquet
- ...

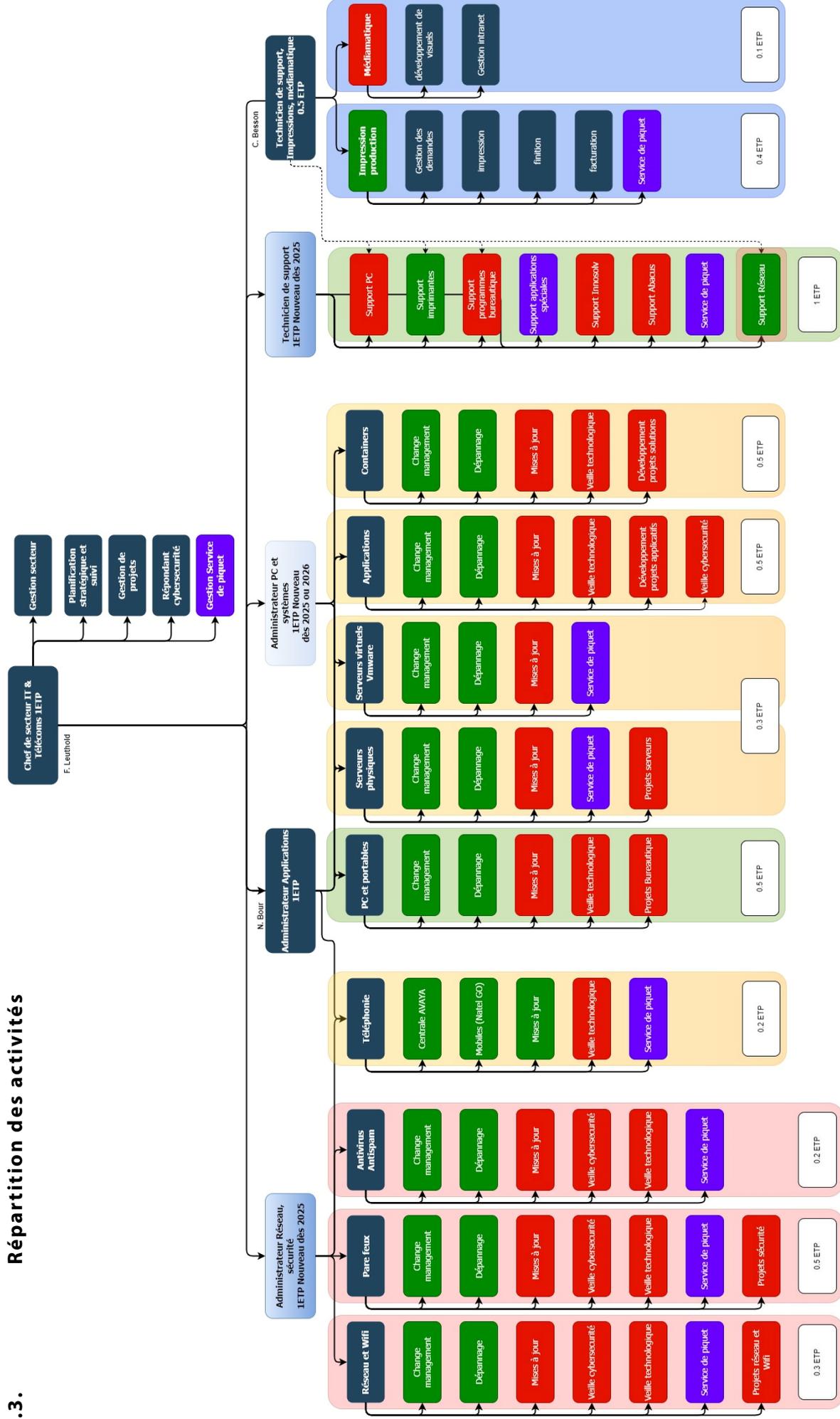
Profil du poste : Informaticien ou médiaticien CFC

2.2.6. Chef de secteur informatique et télécoms – poste existant 1 ETP

- Planification et organisation du secteur
- Planification et gestion de projets informatiques
- Gestion, maintien et développement des axes stratégiques informatiques de la commune de Payerne
- Gestion, maintien et développement des projets en lien avec le réseau, le Wifi ou la sécurité informatique
- Soutien aux administrateurs dans la résolution de problèmes complexes (niveau 2 et 3)
- Répondant cyber sécurité de la commune de Payerne
- Organisation et participation au service de piquet
- ...

Profil du poste : Informaticien ES ou HES

2.3. Répartition des activités



Evolution des missions



3. Coût/financement

La question se pose généralement dans la création de nouveaux postes si des tâches pouvaient être externalisées ?

Voici ci-après une analyse de différentes possibilités :

3.1. Service de piquet

Le service de piquet doit pouvoir couvrir la disponibilité en dehors des heures de bureau et le weekend. Une demande à cet effet a été faite à notre partenaire pour le réseau informatique, chez qui notre matériel est sous contrat de maintenance. De cette demande, nous avons élaboré le tableau comparatif suivant :

Activité	Coût de service de piquet interne annuel	Coût de service de piquet externe annuel	détails piquet externe
Réseau, serveurs physiques et pare-feux	Env. Fr. 11'000.- pour les indemnités de piquets, interventions effectuées en heures supplémentaires	Fr. 62'000.-	Garantit la disponibilité d'un technicien, interventions et déplacements facturés Fr 200.- / heure
Téléphonie		Fr. 30'000.- estimé	Garantit la disponibilité d'un technicien, interventions et déplacements facturés Fr 200.- / heure
Wifi		Fr. 30'000.- estimé	Garantit la disponibilité d'un technicien, interventions et déplacements facturés Fr 200.- / heure
Serveurs virtuels et Applications		Impossible à réaliser en externe vu la diversité des applications et des services	

Il ressort de cette analyse que l'externalisation du service de piquet engendrerait un coût de plus de Fr. 100'000.- par année uniquement pour garantir la disponibilité du personnel nécessaire. Les interventions seraient facturées en sus.

La solution de mettre en place un service de piquet interne apparaît dès lors comme financièrement la meilleure.

3.2. Collaborateurs sous mandat

La réalisation de tâches sous mandat d'un collaborateur externe est une alternative à l'engagement de personnel supplémentaire. Si cela permet de ne pas devoir financer les charges sociales, il est néanmoins nécessaire de financer la mise à disposition de matériel et infrastructure de bureau pour un travail sur site. La facturation des prestations se ferait usuellement sur décompte d'heures.

En admettant vouloir couvrir 3 ETP par mandat externe, ce qui représente environs 3 * 1920 heures de travail (240 jours ouvrables à 8h de travail), **soit 5760 heures** et en estimant un rendement effectif de 80%,

le coût serait estimé à un montant de Fr. 691'000.- . Ceci en partant de l'idée que le tarif horaire aura pu être négocié à Fr. 150.- ce qui est en dessous des montants habituellement pratiqués dans le domaine.

3.3. Conclusions financières

Finalement, si l'on ajoute le montant estimé pour un service de piquet externalisé, l'enveloppe financière nécessaire pour 3 ETP externalisés et un service de piquet avoisine les Fr. 800'000.- par année.

L'enveloppe de traitement interne à ajouter pour les 3 ETP demandés est estimée par les ressources humaines à : Fr. 360'000.- (charges patronales comprises) par année.

Il semble de ce fait totalement justifié d'effectuer cette augmentation de postes par voie interne.

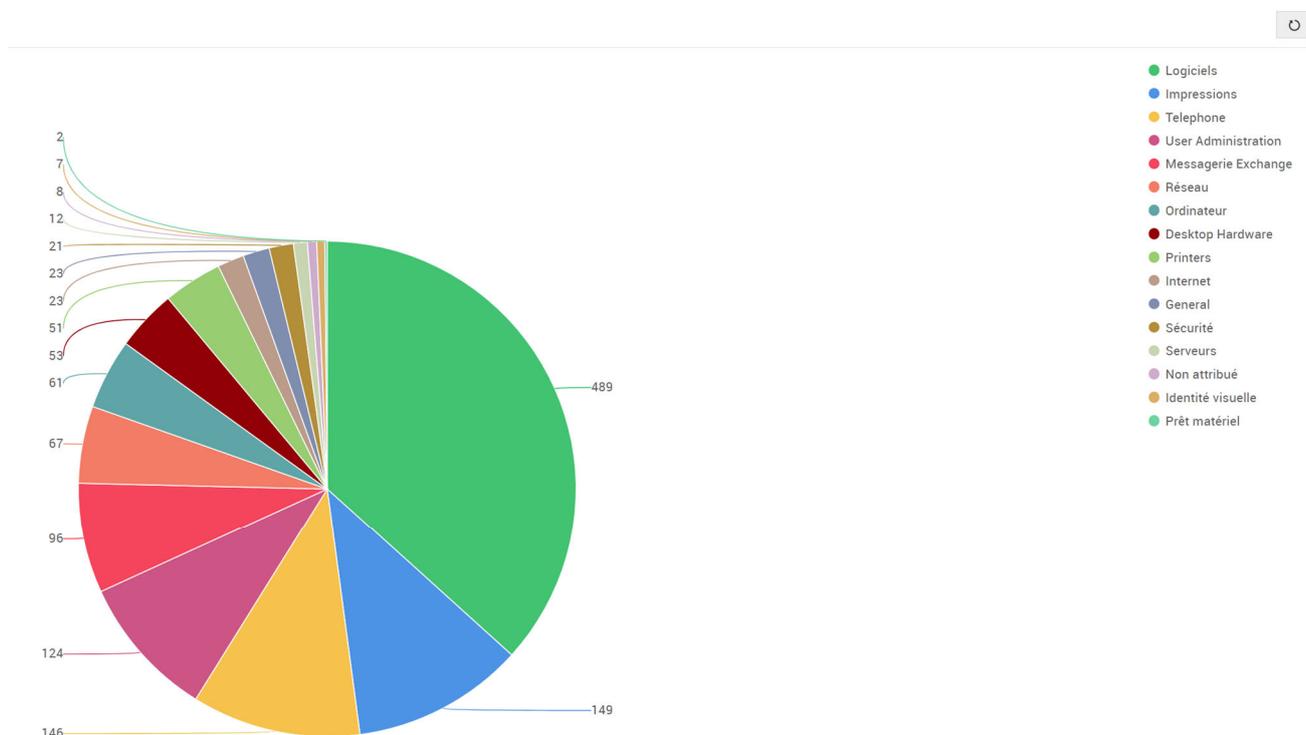
Il est prévu de financer ces postes par l'ajout des montants nécessaires au budgets 2025 et suivants.

4. Argumentaire

Vous trouverez ci-après un argumentaire afin de répondre aux questions du conseil Communal :

4.1. Justification de l'augmentation de charges

Le graphique suivant donne une indication sur la répartition des tâches du helpdesk informatique pour l'année en cours.



Les demandes de support pour la partie logicielle, administration des utilisateurs et téléphone représente près de **800 demandes depuis le début de l'année**. Sur l'ensemble des tickets de l'année en cours, hormis les impressions, déjà près de **800 heures de travail (à début septembre)** ont été effectuées. Pour comparaison, le temps passé sur des **tickets en 2023 représentait quelques 950 heures**. **L'augmentation estimée pour 2024 est de l'ordre de 30%**.

Ceci s'explique par la mise en place de nouvelles solutions, notamment Nextcloud, entretiens d'évaluations, Gestion des commandes dans Abacus, ... , demandant plus de soutien aux collaborateurs lors et après sa mise en place.

Les nouveaux projets à venir, ressortant du plan directeur Informatique, pour tous secteurs confondus vont, pour rappel, nécessiter **environ 200 jours/homme de travail par année** pour leur réalisation avant d'être transmis à l'opérationnel. **Ceci aura donc aussi un impact sur le travail de support aux utilisateurs.**

4.2. Justification de l'augmentation des projets

Une dynamique sans précédent s'est mise en place au sein de l'administration communale ces dernières années, avec une réelle volonté d'amorcer et suivre le virage de la digitalisation. L'élaboration du plan directeur informatique, véritable synthèse informatique de cette dynamique démontre bien la nécessité de développer un secteur Informatique et télécoms permettant de répondre aux demandes et besoins de tous les services. Si la transversalité du secteur était évidente dans les tâches quotidiennes, elle l'est encore davantage dans la stratégie globale de la commune et dans le soutien et la réalisation de projets communaux, quels qu'ils soient.

5. Planning

- 18.09 2024 : adoption de ce rapport et intégration des 3 postes au budget 2025
- Oct. – déc. 2024 : Elaboration et finalisation des cahiers des charges
- Déc. 2024 : Adoption du budget par le conseil Communal
- Jan. 2025 : Mise au concours des postes

6. Proposition de décision

Création de 3 postes supplémentaires au secteur Informatique et télécoms et réorganisation des postes existants.

Ajout de l'enveloppe financière nécessaire pour les 3 postes supplémentaires au budget de fonctionnement 2025 pour un montant de Fr. 360'000.-

Elaboration des 3 cahiers des charges nécessaires pour les nouveaux postes et revue des cahiers des charges des postes existants d'ici fin 2024.

Tenir compte de 3 postes de travail supplémentaires à prévoir dans les locaux de l'Hôtel de Ville dès 2025 à coordonner avec le service Bâtiments pour les emplacements et le mobilier.

7. Communication interne/externe

Tous le document : interne Municipalité

Chapitre 1-5 : Disponible pour la commission des Finances

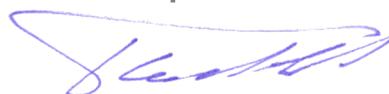
8. Remarques

Si d'aventure le conseil Communal venait à diminuer l'enveloppe budgétaire de traitement, et de ce fait diminuer la création de postes, la priorisation suivante serait à appliquer :

- Priorité 1 : **Technicien de support**
- Priorité 2 : **Administrateur réseau et sécurité**
- Priorité 3 : **Administrateur PC et systèmes**

tout en sachant que la réalisation des nouveaux projets s'en trouverait fortement impactée

Informatique et télécoms



François Leuthold
Chef de secteur



Payerne

Greffe municipal

Objet du rapport

Renforcement du secteur Greffe municipal par l'engagement de 0.6 ETP

Table des matières

Table des matières	2
1. Contexte actuel au sein du secteur Greffe municipal.....	3
1.1. Diminution du taux d'activité.....	3
1.2. Transfert de personnel	3
1.3. Augmentation des tâches administratives.....	3
2. Objet du rapport, annexe au préavis	3
3. Argumentaire	4
3.1. Maintien de la qualité des services publics	4
3.2. Réorganisation et vision stratégique	4
4. Ressources humaines	4
5. Coûts.....	5
6. Conclusions.....	5

1. Contexte actuel au sein du secteur Greffe municipal

1.1. Diminution du taux d'activité

La Commune de Payerne donne la possibilité aux collaboratrices et collaborateurs de diminuer leur taux d'activité, principalement pour des raisons familiales.

Cela a été le cas pour une collaboratrice administrative au secteur Greffe municipal qui a diminué son taux de 10 % dès le 1^{er} février 2024.

1.2. Transfert de personnel

Afin de répondre aux besoins croissants en gestion du personnel, également relevé par la Commission de Gestion dans son rapport du 21 mai 2024, 0.2 ETP du secteur Greffe municipal ont été transférés aux ressources humaines. Si ce transfert permettra, dès le 1^{er} janvier 2025, de renforcer les ressources humaines, il réduira à contrario la capacité du secteur Greffe municipal à remplir ses fonctions habituelles, notamment en matière de suivi des processus décisionnels et de service public. Ce vide impacte directement l'efficacité et la qualité des services fournis par ce secteur.

1.3. Augmentation des tâches administratives

Le secteur Greffe municipal fait face à une augmentation constante des obligations administratives, notamment en raison de la mise en place de nouveaux processus (gestion des plaques d'immatriculation, demandes de subventions, etc.) ou la mise à jour de processus existants (courrier entrant/courrier sortant, gestion des cartes Molok, gestion des manifestations, etc.). La numérisation de l'Administration communale impactera également ce secteur transversal.

Face à cette double contrainte, diminution des effectifs et augmentation des tâches, il a été décidé d'anticiper le manque de ressources au sein du secteur Greffe municipal afin d'éviter la difficulté à maintenir son niveau de performance habituel, tant au niveau de la qualité du service que de la gestion des délais, et de devoir réagir dans l'urgence.

2. Objet du rapport

Ce rapport a pour objet de présenter la nécessité de renforcer l'équipe du secteur Greffe municipal en engageant un poste supplémentaire à hauteur de 0.6 ETP.

Cette démarche est essentielle pour deux raisons principales :

1. combler le manque de personnel causé par le transfert d'une partie des effectifs aux ressources humaines ;
2. assurer la continuité et la qualité des tâches administratives dont les exigences et la complexité ne cessent de croître.

De plus, ce renforcement de 0.6 ETP permettrait de décharger la Cheffe du secteur Greffe municipal des tâches administratives routinières, afin qu'elle puisse se concentrer sur la réorganisation stratégique et la marche du secteur et sur les enjeux liés à l'évolution constante des besoins de l'Administration communale (gestion de projets).

3. Argumentaire

3.1. Maintien de la qualité des services publics

Le secteur Greffe municipal joue un rôle clé dans le fonctionnement administratif de la Commune de Payerne, en raison de ses nombreuses activités transversales. Un personnel insuffisant risque de compromettre la qualité du service public ainsi que de la collaboration avec les services communaux. En engageant 0.6 ETP, le but est de :

- maintenir, voire réduire, les délais de traitement des demandes administratives ;
- améliorer la qualité des services rendus à la population et aux autorités ;
- maintenir un service de proximité en assurant la disponibilité du personnel pour répondre aux questions et accompagner les citoyennes et citoyens dans leurs démarches.

Un engagement supplémentaire de 0.6 ETP permettrait également de rééquilibrer les effectifs et de réduire la pression sur le personnel actuel. Une éventuelle détérioration de la qualité du service public, engendrée par une surcharge de travail, pourrait aussi créer un sentiment de frustration parmi les collaboratrices et collaborateurs, entraînant une baisse de motivation et une augmentation des erreurs.

Ce renfort permettra de rétablir une meilleure répartition des tâches au sein du secteur Greffe municipal, permettant ainsi une gestion plus efficace des dossiers. Il offrirait une meilleure flexibilité au sein du secteur pour faire face aux pics d'activité, aux urgences ou aux absences imprévues. Cette flexibilité est essentielle pour assurer la continuité des services, même en cas d'imprévu.

3.2. Réorganisation et vision stratégique

Dans ce contexte, la Cheffe de secteur Greffe municipal doit non seulement superviser l'équipe et les opérations courantes, mais également répondre aux exigences croissantes en matière de stratégie et de gestion organisationnelle. Elle est appelée à travailler sur des sujets complexes tels que la réorganisation du secteur (reprise du secrétariat des services techniques au 1^{er} octobre 2023), l'optimisation des processus internes et l'adaptation aux nouvelles directives et réglementations ainsi que la réalisation de projets propres au secteur ou transversaux. Actuellement, elle est freinée dans ces missions stratégiques en raison d'une implication excessive dans les tâches administratives de routine. Un manque de vision et de réactivité pourrait avoir des répercussions à long terme sur la gestion du secteur et, par conséquent, sur la qualité des services rendus à la population payernoise.

4. Ressources humaines

En cas d'approbation de ce nouveau poste, CDD de 2 ans à 0.6 ETP, il est envisagé de le proposer à l'apprentie de commerce en 3^e année qui achèvera sa formation au mois de juillet 2025 et qui poursuivra ses études en effectuant une maturité commerciale en emploi sur 2 ans (2 jours de cours par semaine).

Dans ce cas de figure, l'engagement sera effectif au 1^{er} août 2025 et les rapports de travail seront résiliés au 31 juillet 2027.

Comme précité, la réorganisation du secteur aura été possible durant cette période de 2 ans avec une analyse approfondie des processus, notamment en prévision de la digitalisation de l'Administration communale.

Ensuite, il pourra être défini si le secteur Greffe municipal bénéficie suffisamment de ressources pour poursuivre ses activités transversales avec un total de 2.9 ETP, y compris la Cheffe de secteur (1 ETP).

5. Coûts

Ce nouveau poste n'engendrerait aucun coût lié au recrutement, en raison de la proposition de poursuivre la collaboration avec l'actuelle apprentie de 3^e année, qui donne entière satisfaction aujourd'hui.

Les charges de personnel cotisations sociales incluses se verront impactées d'un montant total arrondi de Fr. 47'200.—, pour une année complète (classe 4 à 60%, salaires 2025 indexés au taux du budget).

6. Conclusions

Le renforcement du secteur par l'engagement de 0.6 ETP est non seulement une nécessité pour combler le déficit causé par le transfert de personnel, mais aussi une mesure proactive pour maintenir la qualité des services rendus aux citoyennes et citoyens. En déchargeant la Cheffe de secteur Greffe municipal des tâches administratives routinières, ce renforcement permettra de libérer du temps pour la gestion stratégique et la réorganisation du secteur, contribuant ainsi à une administration plus efficace et mieux adaptée, aussi aux évolutions légales.

Par le présent, il est vivement recommandé d'approuver cette demande d'engagement de 0.6 ETP, afin de garantir un fonctionnement optimal du secteur Greffe municipal et d'assurer la satisfaction des usagères et usagers et le respect des obligations communales.

Greffe municipal

Céline Combremont
Cheffe de secteur



Payerne

Animation socioculturelle

Politique communale de la jeunesse et demande budgétaire pour un poste supplémentaire y relatif au secteur Animation Socioculturelle et Intégration

Table des matières

Table des matières	2
1. Préambule.....	3
2. Objet du rapport.....	3
2.1. Payerne, capitale vaudoise de la jeunesse.....	3
2.2. Bases légales	5
2.3. Groupe cible.....	6
2.4. Objectifs généraux	6
3. Dispositif payernois.....	8
3.1. Mesures actuelles du secteur Animation Socioculturelle et Intégration	9
3.1.1. Accueils libres au Centre socioculturel.....	9
3.1.2. Soutien aux projets de jeunes et démarches collectives	10
3.1.3. Activités sportives libres	10
3.1.4. Célébration des jeunes citoyennes et citoyens	10
3.2. Analyse des besoins	10
3.2.1. La décentralisation des activités dans les quartiers de Payerne	11
3.2.2. Place des filles dans les activités jeunesse et plus généralement dans l'espace public	11
3.2.3. La mixité des publics.....	12
3.2.4. L'engagement communal face à l'émergence de comportements à risque.....	12
3.3. Mise en place d'un travail social de proximité (TSP) à Payerne.....	12
4. Autres mesures communales existantes (soutien à des partenaires externes).....	13
4.1. Ludothèque « la Marotte ».....	13
4.2. Passeport Vacances de Payerne et Environs	13
4.3. Facilitation de l'accès à la culture.....	14
4.4. Facilitation de l'accès à la piscine de Payerne	14
4.5. Participation aux colonies de vacances	14
4.6. Encouragement de la pratique du ski.....	14
4.7. Soutiens financiers à des activités encourageant la jeunesse	14
5. Principaux partenaires institutionnels.....	14
5.1. La Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ).....	15
5.2. La Fondation Cherpillod – suivis individuels de jeunes	15
5.3. Le Centre social protestant (CSP) - Jet Service	16
5.4. Le Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse (GLAJ).....	16
- promouvoir et organiser la formation des moniteurs et organisateurs des activités de jeunesse extrascolaires.	16

6. Perspectives et développement.....	16
6.1. Renforcement des infrastructures	16
6.2. Institutionnalisation de la participation des jeunes	16

1. Préambule

La Municipalité aspire à ce que les enfants et les jeunes payernois disposent de conditions leur permettant de développer leur estime de soi, leur créativité, leur esprit critique et leur autonomie, en complément et de manière subsidiaire à l'action des parents. A Payerne, chaque enfant et chaque jeune doit pouvoir accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs de qualité, indépendamment de son âge, genre, origine, religion, handicap, appartenance sociale et orientation sexuelle. Les jeunes Payernoises et Payernois apportent une indispensable contribution au développement d'une société inclusive, solidaire et durable, et il incombe à la Ville de soutenir le développement de leur pouvoir d'agir et de leur participation active à la vie sociale, culturelle, politique et économique de leur Commune.

C'est pourquoi la Municipalité tient à leur mettre à disposition des lieux de rencontres et des espaces de vie favorisant leur développement harmonieux et leur sentiment d'appartenance avec la Ville. Afin de renforcer les mesures communales poursuivant ces buts, la Commune de Payerne doit aujourd'hui poursuivre le développement de son dispositif en adaptant la dotation en personnel qualifié dans le travail social, et tout particulièrement auprès des jeunes.

Le poste nécessaire a d'abord été proposé dans le cadre du budget communal 2024, mais le Conseil communal a exprimé le souhait que la Municipalité lui présente un préavis étayant de manière détaillée les motifs de cette proposition. Le présent rapport développe donc les axes stratégiques de la politique communale de la jeunesse à Payerne et la nécessité d'un poste supplémentaire afin d'atteindre les objectifs fixés.

2. Objet du rapport

Ce préavis expose l'importance de la place accordée par Payerne à ses enfants et à ses jeunes dont elle est l'un des plus importants berceaux du Canton. Les responsabilités communales et les objectifs poursuivis sont mis en exergue ainsi que les mesures déjà prises pour les atteindre. Afin de s'adapter aux évolutions de la population ainsi qu'aux défis auxquels les jeunes font face, ce rapport propose de renforcer le pôle Jeunesse du secteur Animation Socioculturelle et Intégration en le dotant d'un second poste (+ 1 ETP) d'animatrice socioculturelle ou d'animateur socioculturel faisant passer sa dotation de 0,6 ETP à 1,6 ETP.

2.1. Payerne, capitale vaudoise de la jeunesse

Historiquement, Payerne fait depuis longtemps partie des collectivités vaudoises dites « jeunes » avec près d'un tiers de sa population ayant moins de 25 ans. La part de la jeunesse au sein de la population payernoise a toujours été en dessus de la moyenne cantonale et cet écart tend à augmenter au fil du temps (fig. 1). Durant les dix dernières années, tandis que la part des jeunes dans la population s'accroît à Payerne, elle décroît dans le reste du canton.

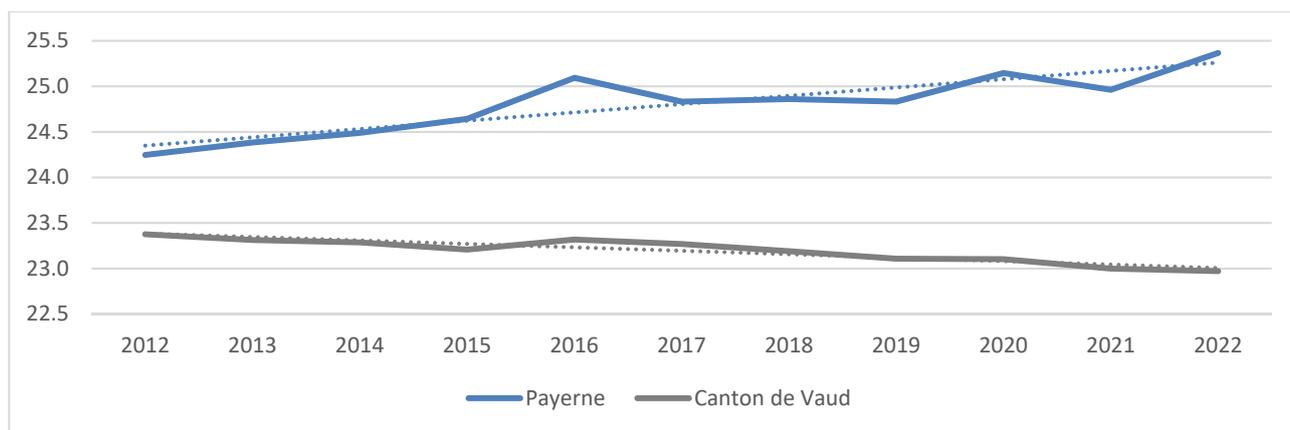


Figure 1 : Evolution de la part de la population entre 0 et 20 ans à Payerne et dans le Canton de Vaud (2012 - 2023)

En comparaison des autres villes vaudoises de plus de 10'000 habitantes et habitants, Payerne est désormais la Ville vaudoise qui est composée de la plus grande proportion d'enfants et de jeunes entre 0 et 20 ans (fig. 2).

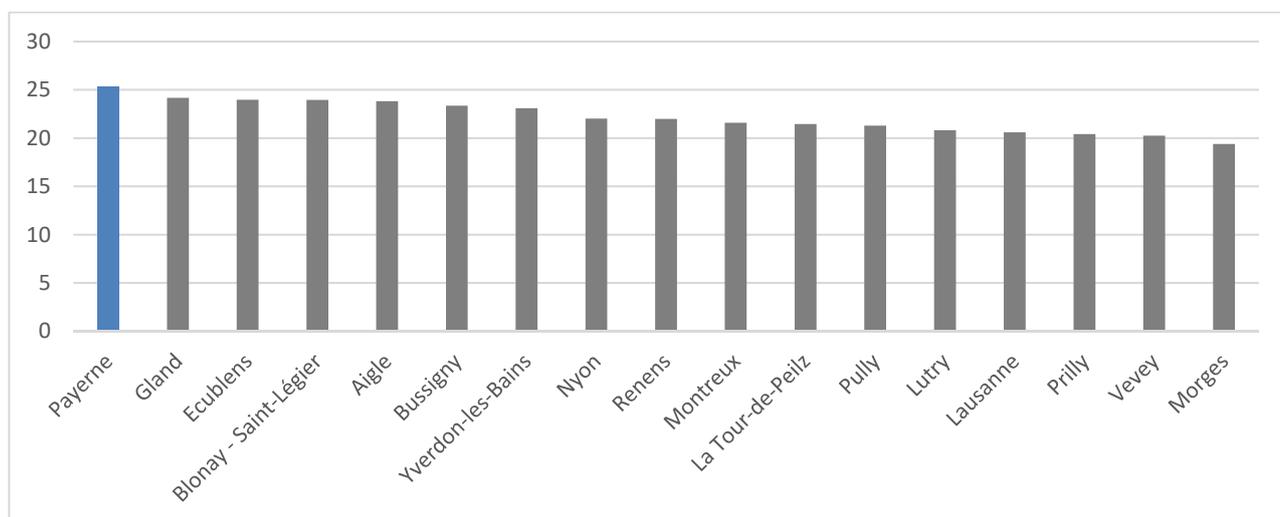


Figure 2 : Part de la population entre 0 et 20 ans dans les collectivités vaudoises de plus de 10'000 habitantes et habitants (2023)

De manière générale, les communes constituent un lieu central pour les enfants et les jeunes qui y grandissent et elles ont donc une responsabilité particulière dans le fait de promouvoir ou de créer des conditions dans lesquelles ils et elles peuvent grandir et se développer de manière harmonieuse¹. Cette responsabilité est d'autant plus grande pour une collectivité comme Payerne où ils et elles représentent une si grande part de la population.

Les enfants et les jeunes sont plus que jamais *un groupe en pleine mutation* qui se caractérise non seulement par un accès à l'emploi et la fondation d'une famille plus tardive, des allers-retours entre travail et études, mais aussi par des parcours individuels plus variés que par le passé. L'école ou l'université ne joue plus le même rôle intégrateur et désormais l'autonomie s'acquiert de plus en plus tard. Les communes doivent être conscientes que ce phénomène se traduit pour les jeunes par un sentiment de fragilité de leur condition, une perte de confiance dans les systèmes existants et une certaine désaffection pour les formes de participation traditionnelle à la vie publique². Or, les structures tant scolaires, préscolaires ou

¹ (2023). Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Muttenz et Berne : Hochschule für Soziale Arbeit FHNW et Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse.

² Extrait du livre blanc de la commission européenne, « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne », (novembre 2001) ;

parascolaires peuvent certes contribuer à y remédier mais poursuivent des buts prioritaires plus spécifiques en matière d'éducation ou de conciliation entre la vie professionnelle et privée.

Le Conseil fédéral a notamment pris acte que, depuis la fin du XX^e siècle, la période de la « jeunesse », en tant que phase de la vie, s'allonge considérablement. Le passage de l'école et de la formation au monde du travail, comme celui du cadre familial à l'autonomie, prend des formes de plus en plus diversifiées³. Ce phénomène, s'il ouvre aux jeunes davantage de possibilités et de chances, les confronte simultanément à une certaine insécurité et au risque d'être submergés par les difficultés inhérentes à la nécessité de choisir et d'organiser eux-mêmes leur vie. Souvent, ils ne peuvent plus se fonder sur les modèles proposés par la génération de leurs parents. Cette période de transition est marquée par des cassures et des interruptions durant lesquelles les jeunes risquent de se sentir pris entre les contradictions d'une société qui valorise d'un côté le savoir et la performance et de l'autre glorifie les événements festifs et la consommation.

A ce titre, en octobre 2023, ont été publiés les résultats de l'enquête nationale auprès des 11 à 15 ans, réalisée par Addiction Suisse en 2022 sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique. Bien qu'en Suisse la plupart des jeunes aille bien, on constate en 2022 une péjoration des différents indicateurs de la santé psychique et du bien-être, surtout chez les filles, alors que ceux-ci étaient restés relativement stables depuis une vingtaine d'années⁴. Même si les 11 ans sont aussi concernés dans une certaine mesure, ce sont principalement les 13 ans et surtout les 15 ans chez qui la santé psychique et le bien-être montrent la plus forte dégradation, les filles de 15 ans étant le groupe où les évolutions défavorables sont les plus marquées.

2.2. Bases légales

Les conditions dans lesquelles grandissent les enfants et les jeunes varient d'une commune à l'autre et il n'existe dès lors pas de modèle national ou universel, ni de « dispositif minimum », en matière de politique communale de l'enfance et de la jeunesse. Chaque commune est appelée à adapter sa politique de l'enfance et de la jeunesse aux besoins et aux conditions sur le terrain. Néanmoins, il existe des bases légales devant être respectées sur les plans international, national et cantonal. Il s'agit principalement de :

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) a été approuvée par l'Assemblée fédérale le 13 décembre 1996 qui garantit aux enfants les droits inhérents à la personne humaine. Elle reconnaît les enfants comme des personnes à part entière, tout en tenant compte de leur besoin particulier de protection, afin de contribuer à une meilleure protection des membres les plus vulnérables de la société. Elle garantit particulièrement :

- le principe fondamental de l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- le droit à la vie et au développement personnel ;
- le droit à l'égalité de traitement ;
- le droit d'expression et de participation.

La Constitution fédérale reconnaît :

- la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons dans le développement des enfants et des jeunes (art. 41 et 67) ;
- le droit des enfants et des jeunes à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement (art. 11).

La loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ) encourage les activités extrascolaires de manière à :

- favoriser le bien-être physique et intellectuel des enfants et des jeunes ;
- aider les enfants et les jeunes à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers la société ;

³ Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats Janiak, « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse » du 27 septembre 2000,

⁴ Les indicateurs généraux sont à la baisse (état de santé auto-évalué, satisfaction face à la vie) alors que les indicateurs spécifiques sont à la hausse (fréquence des douleurs et des symptômes psychoaffectifs, degré de stress lié au travail scolaire).

- promouvoir l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes.

La Constitution vaudoise, qui confie des tâches aux communes en matière de jeunesse et notamment :

- qu'elles tiennent compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en favorisant leurs activités culturelles, sportives et récréatives (art. 62) ;
- qu'elles préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences participatives (art. 85) ;

La loi cantonale sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) vise à soutenir :

- l'identification et la prise en compte des besoins, des attentes et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes ;
- l'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté ;
- la reconnaissance et le soutien des activités de jeunesse et des organisations de jeunesse en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie des enfants et des jeunes ;
- la reconnaissance et le soutien des expériences et de la formation liée aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes.

2.3. Groupe cible

Dans les communes, les prestations en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse se déclinent en fonction des tranches d'âge des bénéficiaires, souvent en lien avec la scolarité obligatoire. Elles sont les suivantes :

- la petite enfance : de 0 jusqu'à 4 ans (642 personnes à Payerne) ;
- l'enfance : de 5 à 12 ans (1'023 personnes à Payerne) ;
- la jeunesse : de 13 ans à 25 ans, subdivisée en deux sous-catégories :
 - les adolescentes et adolescents, de 13 à 17 ans (656 personnes à Payerne)
 - et les jeunes adultes de 18 à 25 ans (1'033 personnes à Payerne).

A Payerne, les activités dédiées à la jeunesse sont principalement dédiées aux personnes de 10 à 25 ans afin de permettre un chevauchement entre celles et ceux qui sortent de l'enfance et entrent dans la jeunesse proprement dite, soit un total de 2'098 bénéficiaires (au 15 avril 2024).

2.4. Objectifs généraux

Dans le Canton de Vaud, les lignes directrices d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) ont été défini en mai 2017 afin d'orienter la mise en œuvre des différentes bases légales ainsi que la priorisation des buts à atteindre et les responsabilités des autorités. La politique cantonale actuelle en matière de l'enfance et de la jeunesse est ainsi définie principalement dans la Loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) et la Loi sur la protection des mineurs (LProMin).

La politique de l'enfance et de la jeunesse vise notamment à protéger et encourager le développement des enfants et les jeunes ainsi qu'à favoriser leur participation à la vie sociale et politique. Si la mission de protection des mineurs est confiée principalement aux instances cantonales vaudoises chargées de l'intervention socio-éducative (auprès des mineures et mineurs et de leur famille). En revanche, la promotion et la participation des enfants et des jeunes sont quant à elles essentiellement l'œuvre des communes. Au sens de l'art. 41, al. 1, let. g, Cst. fédérale, **la promotion de l'enfance et de la jeunesse** s'entend comme l'encouragement des enfants et des jeunes à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables, ainsi que le soutien en vue de leur intégration sociale, culturelle et politique. A la différence de la protection et de l'aide à la jeunesse, qui vise à prévenir ou à remédier à la mise en danger du développement l'encouragement a pour but de créer un cadre général favorable à l'épanouissement des enfants et des jeunes. Cet encouragement, qui se manifeste par diverses mesures de soutien aux jeunes, dont la mise en place d'activités socioculturelles, est confié principalement aux communes par la LSAJ (avec l'appui d'un dispositif cantonal en la matière et des mesures de soutien à destination des communes).

S'agissant de la **participation collective des enfants et des jeunes**, l'art 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant demande aux Etats signataires de garantir à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération (eu égard à son âge et à son degré de maturité). A ce titre, les communes jouent donc un rôle essentiel dans le développement d'expériences participatives pour les enfants et les jeunes. A son art. 11, la LSAJ confie aux communes la responsabilité de mettre sur pied et de développer des expériences participatives pour les enfants et les jeunes de la Commune. Elles sont notamment invitées à le faire en mettant à disposition des espaces formels ou non, réguliers ou occasionnels, de participation des enfants et des jeunes à la vie communale.

Buts	Mesures principales	Impact escompté sur les jeunes	Effet escompté sur la société
Protection de l'enfance et de la jeunesse	Toutes les mesures qui visent à protéger la santé et l'intégrité physique, psychique et sexuelle des enfants et des jeunes. Pour que leur développement soit optimal, il faut les protéger contre les dangers et prendre des mesures visant à atténuer et à éviter les conséquences de ces dangers	Protéger les enfants et les jeunes des influences et des risques auxquels ils peuvent être exposés dans leur environnement tel que la violence (négligence, maltraitances, etc.), les influences perturbant le développement de la personnalité ou encore l'utilisation trop précoce ou abusive de substances légales ou illégales.	Garantir le bien-être et la participation sociale de tous les enfants et les jeunes, afin de leur permettre de développer une personnalité responsable et capable de vivre en société, tout en tenant compte de leurs intérêts, indépendamment de leur sexe, de leur appartenance sociale, de leur origine ou de leur handicap.
Promotion de l'enfance et de la jeunesse (encouragement du développement et de l'autonomie)	Aider les enfants et les adolescents à « grandir », en leur permettant d'apprendre peu à peu l'indépendance, l'autonomie et la responsabilité sociale. Créer des espaces libres leur donnant les possibilités de déployer leurs facultés émotionnelles et intellectuelles et leur créativité	Les enfants et les jeunes développent des compétences sociales, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires à leur intégration dans la société	
Participation des enfants et des jeunes (droit à la parole et participation aux décisions)	Mettre en place des outils participatifs et encourager les enfants et les jeunes à exprimer individuellement et collectivement leurs opinions et leurs solutions, dans tous les lieux de vie et pour toutes les décisions qui les concernent.	La participation des personnes dans la Commune accroît leur identification à celle-ci, et inversement. Ainsi, les enfants et les jeunes cessent d'être des habitantes et habitants administrés pour devenir des personnes qui participent activement, ce qui augmente les chances d'une intégration réussie.	

Ainsi, la participation politique ne se réduit pas à la participation aux votations et aux élections. Les enfants et les jeunes s'impliquent de différentes manières et à des niveaux variés aussi bien en politique qu'au sein de la société. Les communes sont donc chargées, par les textes normatifs et légaux de la politique vaudoise

de la jeunesse, de créer les conditions-cadres nécessaires à la participation collective des enfants et des jeunes pour toutes questions qui les intéressent. La mise en œuvre de cet objectif passe par le développement de mesures de soutien et d'encouragement leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la participation ainsi que la mise en place de démarches participatives permettant la prise en compte des avis des enfants et des jeunes pour les sujets qui les concernent.

3. Dispositif payernois

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Payerne a créé en 2016 un poste d'animateur socioculturel dédié à la jeunesse. Sa création faisait suite à des réflexions sur les différentes politiques sociales de la Commune et la prise en compte de l'ampleur de l'hétérogénéité sociale associée à sa croissance démographique. En se dotant d'un interlocuteur privilégié pour la conduite et la mise en œuvre des décisions municipales qui concernent surtout la jeunesse et les personnes migrantes, la Commune a pu mettre en œuvre un plan stratégique rédigé en 2016. A cette époque, Payerne avait déjà entrepris de nombreux efforts en direction des enfants et des adolescents que ce soit en matière d'infrastructures scolaires ou parascolaires, d'équipements sportifs, d'activités culturelles ainsi que d'accompagnement socio-éducatif, néanmoins le rapport constatait qu'énormément de mesures restaient à mettre en place pour suivre la courbe démographique de la région.

Les investissements matériels de la Commune étaient reconnus tant par les acteurs institutionnels que politiques mais les attentes étaient grandes vis-à-vis des services publics en matière d'accompagnement spécifique. Les mesures ont ainsi été orientées vers l'éducation et le développement des aptitudes, des compétences et de la connaissance de soi pour donner aux jeunes une meilleure compréhension de leur place dans la cité au sein d'une structure qui leur serait spécifiquement consacrée. Afin de favoriser la cohésion sociale en créant des synergies et des espaces d'expérimentations, la Municipalité se donna pour objectif, dans son programme de législature 2016 - 2021, de :

- mettre à disposition des lieux pour l'accueil libre et l'écoute ;
- mettre à disposition des espaces notamment adaptés au sport ;
- favoriser, soutenir et accompagner la réalisation des projets portés par les jeunes ;
- poursuivre de la consolidation des relations avec les partenaires institutionnels.

C'est grâce à cette impulsion qu'un lieu dédié à l'animation socioculturelle a pu être ouvert en 2017, à la Fermenta, avant de se déplacer en 2021, à la route de Grandcour. Il constitue ainsi un espace indispensable pour des activités touchant non seulement la jeunesse, mais également l'intégration des étrangers.

Les priorités fixées dans cette stratégie ont cependant été fortement impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19 car elle créa de nouveaux besoins d'intervention urgente vis-à-vis de la jeunesse. Privés d'école et de liens sociaux, la crise sanitaire fit peser une grande menace sur les jeunes sur le plan psychique en créant notamment stress, angoisse et décrochage scolaire (le nombre d'appels de jeunes adultes au 147, la ligne d'écoute de la main tendue, a par exemple augmenté de 12 % en 2020 et l'augmentation de ces appels continuent aujourd'hui). Des mesures supplémentaires ont été prise non seulement en matière de protection, mais également en matière d'encouragement à la fin de la pandémie afin de faciliter la reprise des liens sociaux après des temps d'isolement. Après une première série de mesures urgentes déployées en 2021 pour un montant de Fr. 5 mios, le Conseil d'État vaudois a ainsi débloqué à nouveau en 2022 des crédits supplémentaires, d'un montant global de plus de Fr. 11 mios de francs, pour limiter l'impact de la Covid-19 sur la santé mentale des jeunes et dont Payerne a pu bénéficier.

Dans son programme de législature 2021 - 2026, la Municipalité poursuit son intention de faire face à l'importante évolution sociodémographique à laquelle la Ville est confrontée en souhaitant poursuivre le développement de l'offre dans le domaine de la jeunesse avec le présent préavis. Actuellement, les mesures mises en œuvre par la Ville prennent la forme d'animations socioculturelles. Le secteur Animation Socioculturelle et Intégration organise et soutient des activités afin de mobiliser différents publics, et tout particulièrement les jeunes, en vue d'un changement social.

3.1. Mesures actuelles du secteur Animation Socioculturelle et Intégration

En se basant sur le principe de la libre adhésion des publics à ses actions (les participantes et participants n'ont besoin ni de s'inscrire à l'avance, ni de s'engager à revenir), les activités socioculturelles créent pour les jeunes des espaces différents de ce qui leur est proposé dans le cadre scolaire, associatif ou familial. Bien que des règles de comportement doivent impérativement être respectées pour prendre part aux activités, les actions socioculturelles ne comportent pas les contraintes et les obligations d'un lieu de formation, d'un club ou même d'un cercle familial. C'est sous cette forme que la Ville peut mettre en place des espaces libres leur donnant non seulement la possibilité de déployer leurs facultés émotionnelles et intellectuelles, ainsi que leur créativité, mais également de participation à la vie communale par des projets participatifs et communautaires. Encadré par un travailleur social formé, les jeunes bénéficient également d'un appui social en cas de difficulté (notamment pour les orienter vers les ressources d'aide individuelle tel qu'en cas d'endettement, de besoin d'insertion professionnelle, de problème d'addiction, etc.).

Les animations socioculturelles permettent d'atteindre les buts d'une politique de la jeunesse en participant au développement et au renforcement des compétences des jeunes ainsi qu'en encourageant les prises de conscience d'identités collectives, et elles valorisent la diversité. Les activités qui en découlent peuvent prendre diverses formes et s'organiser autour de tout sorte de projet ou sujet (du moment que les personnes participantes en sont parties prenantes et porteuses) et celles de Payerne peuvent être regroupées en 6 catégories mises en place par le secteur Animation Socioculturelle et Intégration (ci-après : le secteur). Elles sont mises en place sous la conduite d'un seul poste actuellement dédié à 60 % à la jeunesse de Payerne (accompagné de personnel auxiliaire pour en assurer le bon déroulement). Un calcul annualisé du temps de travail consacré à chacune d'elle permet de rendre compte de l'investissement suivant :

Mesures actuelles	Temps consacré (annualisé)
1. Accueils libres au centre socioculturel	~ 20 heures par mois
2. Soutien aux projets de jeunes et démarches collectives	~ 14 heures mois
3. Activités sportives libres	~ 21 heures par mois
4. Promotion de la jeunesse via des projets ponctuels (par exemple la mesure « et si on s'engageait ? » ou le Challenge Broyard 2024)	~ 19 heures mois
5. Célébration des jeunes citoyennes et citoyens	~ 3 heures mois
6. Suivi des projets, encadrement des monitrices et des moniteurs et participation à des réseaux interprofessionnels	~ 23 heures par mois
Total	~ 100 heures par mois = 0.6 ETP

3.1.1. Accueils libres au Centre socioculturel

Le Centre socioculturel qui se trouve à la route de Grandcour bénéficie d'un espace exploité par les jeunes. Cet endroit permet aux jeunes de se retrouver en dehors des heures d'écoles en venant participer aux activités proposées par le secteur. Les activités sont construites avec les jeunes, selon leurs besoins.

Les rencontres sont organisées sous forme d'accueil libre, ce qui signifie que les jeunes sont libres d'être présentes et présents au Centre socioculturel sans que la relation avec l'équipe du pôle Jeunesse soit perçue comme contraignante. Les membres de l'équipe d'animation ont la mission d'encourager, soutenir, accompagner les jeunes dans leurs objectifs et la réalisation de leurs projets afin qu'ils et elles découvrent, révèlent et renforcent leur potentiel. Néanmoins, les jeunes sont maîtres de leurs décisions et peuvent stopper à tout moment leur participation à une activité ou rompre le lien avec le secteur.

Les accueils ont lieu tous les derniers vendredis du mois, ainsi que certains mercredis après-midis et vendredis soirs (en fonction des demandes des jeunes).

3.1.2. Soutien aux projets de jeunes et démarches collectives

Le secteur accompagne les jeunes (10 à 25 ans) dans des projets participatifs, mettant ainsi, les jeunes dans un rôle d'acteur décisionnel au sein de leur Commune. Accompagnés par l'équipe ASC&I, les Projets Jeunes offrent une opportunité d'échanger sur des sujets actuels, proposer des améliorations sur les projets actuels ou, créer des projets dans leur intégralité. On notera par exemple :

- l'organisation de la Fête de la Musique, qui a eu lieu le 15 juin 2024 et qui est réalisée avec l'accompagnement du secteur dans le cadre d'un projet professionnel concret de jeunes gymnasiennes et gymnasiens.
- l'implication des jeunes dans la conception d'une charte et l'embellissement du Skatepark (inauguré en juin 2024) dans le cadre d'une démarche participative encadrée par le secteur.

Toute l'année, en fonction des demandes et des opportunités, le secteur accompagne un groupe de jeunes motivés à proposer et à participer à des activités, comme par exemple un tournoi de street-soccer, de l'initiation à la grimpe/l'escalade/le patinage ou des cours de danse collectifs.

3.1.3. Activités sportives libres

Sports WeekEnd : Les salles de sports de La Nouvelle Promenade sont ouvertes aux jeunes âgés de 10 à 25 ans. Sans inscription, les jeunes peuvent pratiquer une activité sportive, encadrée par les moniteurs du secteur. Depuis 2020, des ouvertures de Sports WeekEnd « spécial filles » sont organisées quatre fois par saison. Ces moments permettent aux jeunes de s'approprier l'espace sportif, souvent occupé par les garçons. Depuis 2022, quatre ouvertures sont dédiées aux parents et à leurs enfants âgés de 2 à 6 ans.

Les salles sont ouvertes deux week-ends par mois (le samedi et le dimanche) de 14 h 00 à 17 h 00 de septembre à mars.

Bouge à la Halle : Arcades (Fondation Cherpillod) et le secteur se réunissent à la Halle des Fêtes pour proposer aux jeunes âgées de 10 à 25 ans diverses activités en intérieur. Espaces sportifs (jeux collectifs), lieu pour se rencontrer autour d'un jeu de société ou simplement échanger avec les professionnels présents, telles sont les activités de Bouge à la Halle. Cette activité a été mise sur place durant la période de la Covid-19 avec le soutien financier de l'Etat de Vaud (voir plus bas) qui, au vu du succès de cette mesure, a maintenu son subventionnement (renouvelé annuellement) afin de pérenniser cette mesure.

La halle est ouverte le deuxième mercredi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00, entre septembre et mai.

3.1.4. Célébration des jeunes citoyennes et citoyens

Une fois par année, la Municipalité salue l'accession à la majorité des Payernoises et des Payernois qui atteignent l'âge de 18 ans. A travers une cérémonie officielle se terminant par un temps festif, l'occasion est saisie par la Municipalité pour exprimer combien la jeunesse est considérée comme une ressource, capable d'amener des idées et des solutions créatives en réponse aux problèmes sociétaux et politiques. De plus, les différents partenaires privés et publics à leur disposition pour favoriser le développement de leur potentiel ou la résolution de leurs problèmes, sont également présentés ou rappelés à cette occasion.

La célébration a lieu chaque année, le dernier vendredi du mois de mai.

3.2. Analyse des besoins

Les différents bilans réalisés montrent que les activités actuelles trouvent leurs publics, correspondent aux besoins des jeunes qui y participent et permettent d'avoir des impacts concrets sur les jeunes. Néanmoins, non seulement le nombre de jeunes ne cesse d'augmenter à Payerne, proportionnellement à l'augmentation de la taille de la population, mais la jeunesse fait également face à des défis importants qui deviennent de plus en plus critiques. Les résultats de l'enquête nationale auprès des 11 à 15 ans, publiée en octobre 2023 et réalisée par Addiction Suisse sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, a montré une détérioration inquiétante des différents indicateurs de la santé psychique et du bien-être, surtout chez les filles, alors que ceux-ci étaient restés relativement stables depuis de nombreuses années.

3.2.1. La décentralisation des activités dans les quartiers de Payerne

Le comportement des jeunes est par ailleurs (et presque par définition) en constante évolution et de nouvelles habitudes, plus ou moins dangereuses, plus ou moins visibles dans l'espace public, apparaissent régulièrement. Dès lors, pour pouvoir maintenir un contact suffisamment régulier avec les jeunes pour non seulement collaborer avec eux mais aussi percevoir, anticiper et réagir à ces évolutions (particulièrement à travers des mesures de prévention quand cela est nécessaire), il devient crucial que la Ville propose désormais des activités plus flexibles et permette au secteur d'aller là où les jeunes prennent l'habitude de se rassembler, au cœur des quartiers de Payerne.

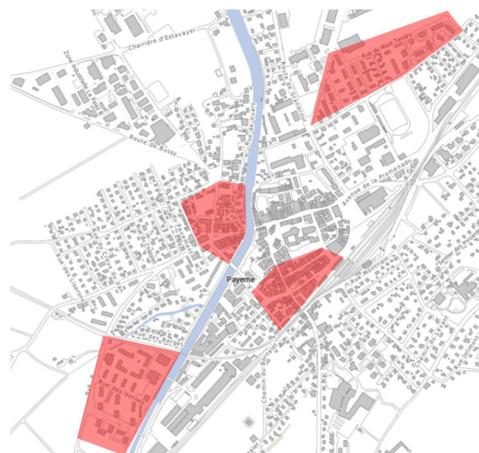


Figure 3 : quartiers de Payerne avec une densité particulière de jeunes entre 10 et 25 ans

En observant les lieux d'habitation des jeunes de 10 à 25 ans, il est possible d'identifier (figure 3) plusieurs quartiers de Payerne caractérisés par une densité particulière et qui constitueront autant de lieux privilégiés où organiser des activités hors murs. A titre d'exemple, on peut mentionner les enjeux liés à la cohabitation entre des riverains et des jeunes utilisant des espaces publics à proximité. Il arrive en effet que des frictions apparaissent, par exemple lorsque les comportements créent une gêne ou un sentiment d'insécurité. Pour les résoudre durablement et apporter des réponses qui satisfassent les besoins de toutes et tous (les jeunes et les riverains), il est important que la Ville soit dotée d'intervenants qualifiés capable de tisser des liens au niveau communautaire (et pas seulement individuel), de manière dynamique et en fonction des besoins (là où il faut et quand il faut).

3.2.2. Place des filles dans les activités jeunesse et plus généralement dans l'espace public

Lorsqu'on étudie la pyramide des âges de Payerne et qu'on la compare à celle du Canton, on s'aperçoit que la Ville a également la particularité d'avoir une proportion significativement plus importante de jeunes filles de 10 ans et de 25 ans dans le reste du canton (fig. 4)

Cette situation doit être prise très au sérieux par le politique. On constate largement, en Suisse comme ailleurs (Marujouls et Raibaut, 2011; Jamet et al., 2021 ; Rouyer et al., 2018) qu'à partir d'environ douze ans les activités de jeunesse tendent à se développer autour d'offres spécifiquement destinée aux garçons tandis que les filles vont quant à elle « décrocher » et tendre à « disparaître ». Ainsi, on sait désormais que les activités de loisirs exclusivement féminines bénéficient souvent de moins de subventions que celles destinées aux garçons (voir par exemple Friedli, 2024 ou Plassard et Froidevaux, 2023). Longtemps restée ignorée des politiques et des pratiques, la question de la (non) mixité dans l'offre d'activités jeunesse constitue actuellement un sujet de réflexion majeur qui, de part cette forte population de jeunes filles, touche Payerne de plein fouet.

La Ville doit dès lors s'investir et être capable de pouvoir se coordonner avec les personnes actives dans ce champ afin de se saisir de ce sujet et réfléchir aux inégalités de genre dans les structures d'accueil payernoises. Dans beaucoup d'endroits du Canton, s'expérimentent des pratiques, des projets et des modalités d'accueil favorisant la mixité et la participation des filles et/ou des minorités de genre. Il peut s'agir par exemple de la mise en place d'espaces de parole favorisant la participation et la citoyenneté (De Guglielmo, 2021; Tironi, 2015), espaces dans lesquels les filles, et plus généralement les personnes qui ne s'identifient pas au genre masculin, peuvent exprimer leurs besoins et envies en vue de la co-construction des activités. Ces activités deviennent nécessaires à Payerne et doivent permettre d'interroger les représentations des activités proposées aux jeunes, ce qu'elles promeuvent et stimulent; elles questionnent la répartition des rôles du personnel encadrant, les modèles encouragés, l'occupation des espaces et des relations ou comportements valorisés ou non (Jamet et al., 2021).

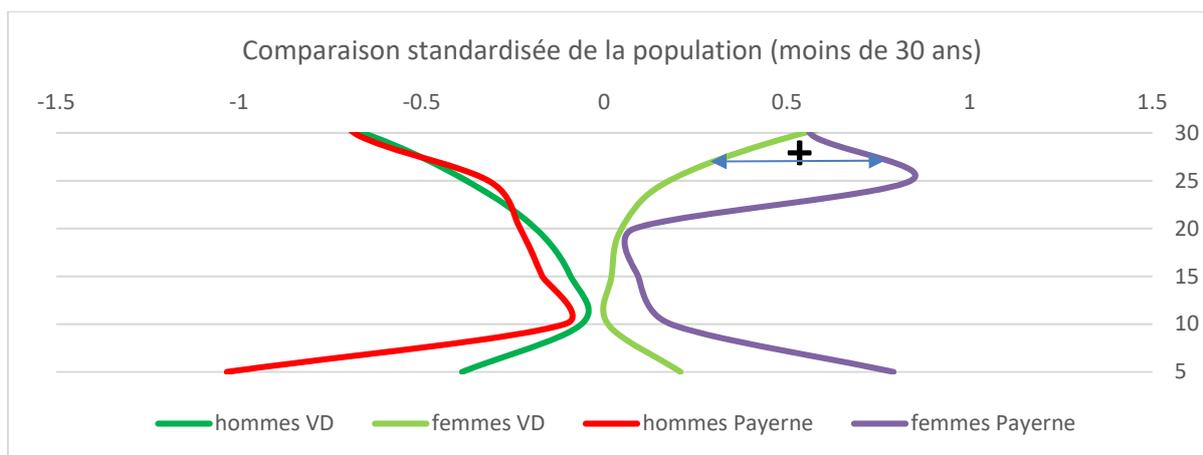


figure 4 : Comparaison standardisée des Pyramide des âges vaudoises et payernoise focalisées sur les moins de 30 ans (2022).

3.2.3. La mixité des publics

Les activités socioculturelles s'adaptent par principe aux attentes et aux besoins des bénéficiaires. Cette flexibilité permet également de mutualiser les publics qui vont être rassemblés autour d'une activité. Il n'est donc pas rare, et il est même souhaitable, qu'une même action socioculturelle puisse avoir un effet positif tant en termes de politique jeunesse que de politique d'intégration (quand, par exemple, y participent des jeunes aussi bien suisses qu'étrangers). Pour fonctionner efficacement, ces synergies doivent être calibrées de manière à correspondre aux besoins et aux attentes de plusieurs publics ce qui nécessite une préparation accrue, et donc du temps, notamment en termes de communication et de travail en réseau. Ce temps manque actuellement par exemple pour l'organisation d'activités telle que la journée de la solidarité, en novembre, où des jeunes et des assistants de sécurité publique vont à la rencontre des seniors de plus de 80 ans. Car là encore, entre une animatrice socioculturelle et une déléguée seniors (par ailleurs à 30 %) devant chacune assurer le maintien d'un important catalogue d'activités, il ne reste pas assez de temps à disposition pour identifier et développer les effets intergénérationnels d'une telle activité.

3.2.4. L'engagement communal face à l'émergence de comportements à risque

En dépit des moyens restreints, la Commune s'efforce de contribuer activement à la sensibilisation et à l'accompagnement, en collaboration avec des partenaires locaux, afin de soutenir les jeunes dans des moments de vulnérabilité et de prévenir ces risques. Des actions ponctuelles mais régulières ont ainsi été mises en place, notamment dans des domaines sensibles tels que la prévention du suicide chez les jeunes ou les risques de dépendance. Ces initiatives, bien que modestes, témoignent de notre engagement à répondre à ces enjeux cruciaux pour la santé et le bien-être de notre jeunesse.

Néanmoins, on constate que la Commune n'a pas les ressources humaines nécessaires pour identifier en amont, mobiliser les partenaires et élaborer activement des actions de prévention permettant de répondre rapidement à l'émergence de nouveaux comportements susceptibles de faire courir des risques à la jeunesse. Sans attendre forcément l'apparition de drogue dure à Payerne, comme le crack qui se répand depuis des mois dans le Canton, il suffit de regarder le manque d'outil de la Commune pour faire face à celle des cigarettes électroniques jetables (les fameuses puff) dont la vente n'est interdite aux mineurs que depuis peu de temps dans le Canton et vis-à-vis desquels la Commune n'était pas en capacité d'émettre des messages de prévention organisés et coordonnés avec ses partenaires.

3.3. Mise en place d'un travail social de proximité (TSP) à Payerne

Pour atteindre ses objectifs et remplir les obligations de la Ville en matière de protection, de promotion et de participation de la jeunesse, elle doit à présent compléter son unique poste d'animation socioculturelle (dédié à 60 % à la jeunesse) par un travail social dit « de proximité » allant à la rencontre des jeunes de la Commune âgés de 10 à 25 ans afin d'établir un lien de confiance avec eux (en créant avec eux et dans leur environnement une relation privilégiée). Un tel poste a pour finalité de permettre aux jeunes

de préserver, créer ou recréer du lien social à travers le développement d'actions et de projets ciblés leur permettant de trouver leur place dans la société, dans les conditions qui sont les leurs.

En favorisant l'insertion des jeunes dans la société grâce à l'activation de leurs propres ressources, cette fonction s'inscrit dans une politique communale de la jeunesse qui soutient la transition des jeunes vers une vie d'adultes indépendante et intégrée en favorisant l'émergence de nouveaux projets et en encourageant la participation. Elle permettra également d'assurer un travail de médiation et de prévention en développant des actions communautaires avec les jeunes, en les accompagnant dans des projets personnels (en collaboration avec la Fondation Cherpillod) et en les encourageant à participer à des projets collectifs. En termes de tâches spécifiques, ce poste représente près de 165 heures/mensuel de travail (soit l'équivalent d'1 ETP) permettant notamment de :

- assurer une présence régulière dans les lieux fréquentés par les jeunes et créer des liens avec la jeunesse sur le territoire de la Commune de Payerne, notamment en soirée et le week-end ;
- assurer une présence lors d'évènements communaux et de grandes manifestations (Brandons, Red Pigs Festival, Tirage, etc.) ;
- mener diverses actions de prévention, d'information et d'accompagnement par l'écoute active et l'information sociale et porter une attention particulière aux jeunes en rupture de liens sociaux ;
- favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle entre les populations adolescente et adulte ;
- véhiculer une information adéquate auprès des jeunes quant à l'utilisation partagée des équipements publics (notamment les parcs et les espaces publics) ;
- proposer des médiations entre les jeunes et la population, favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle entre les générations ;
- favoriser l'émergence de nouveaux projets en lien avec les besoins du terrain, les partenaires communaux et l'animation socioculturelle.

4. Autres mesures communales existantes (soutien à des partenaires externes)

De manière générale, les activités de jeunesse sont souvent réalisées grâce à l'activité d'acteurs privés (souvent bénévoles) que la Ville soutient durablement. Ainsi, en plus des activités socioculturelles qu'elle organise, la Ville apporte également un soutien financier aux institutions et organisations à but non lucratif ci-dessous qui contribuent, souvent de longue date, à encourager les enfants et les jeunes ainsi qu'à favoriser leur participation à la vie sociale et politique.

4.1. Ludothèque « la Marotte »

La Ludothèque la Marotte est née grâce à l'initiative privée de personnes conscientes qu'il était important de promouvoir le jeu auprès de toutes et tous et particulièrement auprès de notre jeunesse. La Ville soutient financièrement un espace de prêt public accessible à chacune et chacun dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital (rue du Châtelard 3), ouvert les mercredis de 16 h 00 à 18 h 00 et les vendredis de 15 h 00 à 18 h 00 (hors vacances scolaires) au moyen d'une subvention annuelle.

4.2. Passeport Vacances de Payerne et Environs

Depuis 30 ans, le Passeport Vacances de Payerne et Environs propose des activités aux enfants et aux jeunes pendant les vacances scolaires. Les bénévoles de cette association donnent l'opportunité de découvrir et de pratiquer des activités nouvelles ou originales favorisant la découverte et le développement des capacités des enfants et des jeunes. Ceux-ci sont invités à élaborer eux-mêmes leur programme en choisissant parmi de nombreuses possibilités : plein air, sportives, artistiques, artisanales, visites d'entreprise, etc. En tant que membre de cette association (qui compte 18 Communes), la Ville de Payerne verse une cotisation annuelle permettant de soutenir son budget et de garantir l'accessibilité financière des activités pour les familles.

4.3. Facilitation de l'accès à la culture

Lorsqu'elle soutient des institutions culturelles payernoises, la Ville veille à ce que celles-ci aménagent des offres favorisant l'accès des enfants et des jeunes. Le soutien au théâtre Hameau-Z'Arts vise non seulement à pérenniser une offre culturelle locale mais également à ce que celle-ci touche un public élargi, et tout particulièrement les enfants, avec des spectacles adaptés. Il en va de même avec le cinéma Les Apollo qui, depuis cette année, a pu baisser de Fr. 3.— le prix des entrées pour les enfants de moins de 14 ans grâce au soutien de la Ville.

4.4. Facilitation de l'accès à la piscine de Payerne

Aller à la piscine offre aux jeunes une multitude d'avantages qui contribuent à leur développement global et à leur bien-être à long terme, que ce soit en termes de confiance, d'interactions sociales, de réduction du stress ou même de promotion d'un mode de vie actif, sans parler des aspects purement sportifs liés à la nage. C'est pourquoi les enfants de 6 à 16 ans habitant Payerne bénéficient d'une réduction de 50 % sur un carnet de 10 entrées à la piscine (un carnet par enfant par année civile), soit au tarif de Fr. 20.— au lieu de Fr. 40.— (à acheter au secteur Contrôle des habitants).

4.5. Participation aux colonies de vacances

En organisant des camps de vacances chaque été, l'association de la Colonie de vacances payernoise – Les Cluds permet aux enfants de Payerne et des environs de pouvoir passer des vacances en colonie à la montagne. La Ville de Payerne la soutient financièrement afin qu'elle puisse contribuer au développement des enfants, âgés de 6 à 12 ans, en leur faisant bénéficier d'un changement d'air et de loisirs éducatifs loin du bruit et de la circulation, à 1200 m d'altitude.

4.6. Encouragement de la pratique du ski

Le Yeti Club Payerne regroupe des skieurs et snowboarders passionnés par la montagne qui organisent, notamment, différentes sorties pour les enfants durant l'hiver. La Ville de Payerne le soutient financièrement et lui met également des locaux à disposition afin qu'il puisse favoriser la pratique du ski chez les jeunes.

4.7. Soutiens financiers à des activités encourageant la jeunesse

La Municipalité prête une attention particulière aux demandes de subventions portées par, pour ou avec des jeunes qui lui sont adressées, notamment par la Jeunesse de Payerne ou la Jeune Chambre Internationale de la Broye.

Elle accorde également une importance particulière au travail des clubs sportifs locaux et des fanfares, qui jouent un rôle essentiel dans l'encouragement et l'épanouissement de la jeunesse. En offrant un encadrement aux catégories juniors ou en formant de jeunes musiciennes et musiciens, ces associations participent activement à l'éducation et au développement des compétences des jeunes de la Commune. Consciente de la valeur de ces contributions, la Commune leur manifeste ainsi une reconnaissance durable à travers l'attribution de subventions qui visent, notamment, à soutenir ces initiatives et à permettre la poursuite de leurs missions en faveur de la jeunesse.

5. Principaux partenaires institutionnels

Dans le cadre de sa politique communale de la jeunesse, Payerne peut compter sur plusieurs partenaires institutionnels avec lesquels elle collabore activement au niveau cantonal et régional.

5.1. La Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ)

En vertu de la LSAJ et de la PEJ, le Canton de Vaud s'engage dans la promotion et le soutien aux activités de jeunesse. Au sein de la DGEJ, un Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse apporte notamment un soutien aux communes, facilite les échanges d'informations et assiste les organes consultatifs cantonaux que sont la Commission de jeunes du Canton de Vaud et la Chambre consultative de la jeunesse en particulier. De plus, des projets et des groupes de jeunes ou d'enfants peuvent également être soutenus dans leurs activités par la DGEJ et, en particulier :

- être conseillés dans l'élaboration et la réalisation d'un projet dans le domaine social, sportif ou culturel grâce au service Jaiunprojet.ch ;
- recevoir une aide financière pour leurs projets collectifs à but social, sportif ou culturel ;
- obtenir des conseils et un appui pour créer et assurer le bon fonctionnement de son association par le Groupe de liaison des activités de jeunesse du Canton de Vaud (GLAJ-Vaud) ;
- avoir des possibilités de suivre des formations courtes (ma. 2 jours) proposées par le service FORJE, à moindre coût, pour encadrer des enfants dans des activités de jeunesse ;
- faire reconnaître son expérience d'encadrement d'enfants dans les activités de jeunesse comme équivalente à tout ou partie d'un stage exigé dans le cursus de la formation professionnelle.

En collaboration avec le service Jaiunprojet du Centre vaudois d'aide à la jeunesse qu'elle subventionne, la DGEJ a accompagné le processus qui a permis d'organiser un forum entre les jeunes et les autorités à Payerne en 2012 et qui a abouti en 2016 à la création du Conseil des jeunes de la Broye. La DGEJ a contribué également au financement du lancement de ce Conseil. Par ailleurs, la DGEJ contribue (voir plus bas) au subventionnement des permanences sociojuridiques Jet service pour les jeunes dans la Broye et de la prestation Arcades déployée par la Fondation Cherpillod.

5.2. La Fondation Cherpillod – suivis individuels de jeunes

Les communes de l'ARAS Broye-Vully mandatent conjointement la Fondation Cherpillod pour assurer des prestations individuelles en faveur des jeunes. Une nouvelle convention-cadre a été renouvelée pour cinq ans et entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025 (valable jusqu'au 31 décembre 2029). Cette convention encadre et finance le programme Arcades de la Fondation Cherpillod qui, à travers son ancrage régional et ses différentes actions individuelles, collectives et communautaires, participe à l'intégration des adolescentes et des adolescents et des jeunes adultes de la Broye vaudoise⁵.

En complément des actions socioculturelles de la Commune, Arcades a principalement pour tâches d'accompagner les jeunes de 12 à 18 ans dans leur insertion sociale et professionnelle en les rendant actrices et acteurs de leur intégration dans la société. Ces prestations concernent donc l'accompagnement individuel (notamment accessible au moyen de permanence et de contacts directs sur le terrain) et elles participent ainsi non seulement au développement des ressources des jeunes (afin de les aider à trouver les meilleures solutions à leurs problématiques) mais également à leur prise de conscience de situations à risques et, de manière générale, à la réduction des risques. En 2023, 63 jeunes ont ainsi pu bénéficier de prestations individuelles sur le site de Payerne dans le cadre de plus de 430 entretiens.

⁵ L'activité sur le Canton de Fribourg a cessé au 31 décembre 2023.

5.3. Le Centre social protestant (CSP) - Jet Service

Les permanences régionales de Jet Service (Service social Jeunes du CSP Vaud) s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans, ainsi qu'à toute personne en formation. Elles visent à satisfaire la demande de conseil et d'appui social et juridique des jeunes, parents ou professionnelles et professionnels sur les problématiques pointues rencontrées par la jeunesse. Ces permanences ont lieu à Aigle, Lausanne, Payerne, Vevey et Yverdon. Les consultations gratuites, confidentielles et sur base volontaire sont assurées en tandem par une ou un juriste et une travailleuse sociale ou un travailleur social, afin de répondre aux situations souvent complexes dans leur globalité. Les personnes concernées peuvent obtenir des renseignements, des conseils juridiques, une aide pour défendre leurs droits et intérêts, ainsi qu'une orientation vers le réseau social. Jet Service a pour objectif de prévenir la marginalisation de la jeunesse. Il favorise l'accès, le maintien et l'achèvement de la formation, soutient l'accès des jeunes et personnes en formation à leurs droits, et apporte un accompagnement social pour la résolution de problèmes. Grâce au soutien financier de la DGEJ et de la Direction de l'insertion et des solidarités, une permanence sociojuridique jeune à Payerne est ouverte chaque semaine, le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30, au Pôle social de la Broye du CSP Vaud, rue des Terreaux 10.

5.4. Le Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse (GLAJ)

La Ville de Payerne est membre depuis 2023 du Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse (GLAJ-Vaud) qui est l'association faîtière des activités et organisations de jeunesse du Canton de Vaud. Subventionné par la DGEJ, le GLAJ-Vaud fédère des organisations extrascolaires indépendantes consacrant la majeure partie de leurs activités à la jeunesse. Ses membres sont notamment des organismes « par les jeunes pour les jeunes » telles que des organisations confessionnelles, des organismes de vacances et des associations à but culturel, des centres socioculturels communalisés et des organismes de soutien à la jeunesse. Ils représentent plusieurs dizaines de milliers de jeunes du Canton. Ses missions sont de :

- regrouper, soutenir et représenter les organisations de jeunesse ;
- encourager la participation des jeunes à la vie sociale et politique ;
- défendre sur la scène politique et dans l'opinion publique les intérêts des activités de jeunesse et des jeunes qui s'engagent pour la collectivité ;
- promouvoir et organiser la formation des moniteurs et organisateurs des activités de jeunesse extrascolaires.

6. Perspectives et développement

Bien qu'elle soit prioritaire et urgente, la mise en place de ces axes d'intervention ne solutionnera pas à elle seule, et encore moins définitivement, les enjeux liés à la jeunesse. Dans les années à venir, une attention particulière devra être apportée tant par le Conseil communal que la Municipalité aux points ci-dessous.

6.1. Renforcement des infrastructures

Payerne a la chance de pouvoir être dotée d'un centre socioculturel permettant de créer des espaces propices à la réalisation d'activités pouvant toucher de nombreux publics. Néanmoins, celui-ci est aménagé dans un lieu privé et loué par la Ville jusqu'en décembre 2025. En fonction des perspectives de renouvellement et des alternatives qui existent, le maintien de l'existence d'un tel lieu constitue un enjeu politique majeur à moyen terme pour tous les bénéficiaires.

6.2. Institutionnalisation de la participation des jeunes

La réalisation de projets à but social ou culturel et le fait de pouvoir donner leur avis sur des sujets qui les concernent permettent aux jeunes de devenir des acteurs de la société dans laquelle ils vivent. Face aux nombreux défis auxquels la Ville fait face, et tout particulièrement dans le développement urbain qui transforme et préfigure la Ville de demain, il devient de plus en plus pressant de créer des espaces qui

permettent aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs opinions, d'apprendre à les argumenter et de confronter leurs points de vue.

A ce titre, leur rapprochement avec les autorités locales leur permet ainsi d'appréhender la chose publique d'une manière nouvelle et de comprendre que les autorités ne leur sont pas inaccessibles. Actuellement, il n'existe pas d'institution formelle et reconnue où les enfants et les jeunes peuvent régulièrement partager des idées, des propositions et des projets avec les autorités communales. Grâce à la création d'un tel espace de dialogue, la participation des jeunes à la vie sociale et politique serait durablement encouragée et valorisée - pour le bien des politiques publiques payernoises et de la population dans son ensemble.

Animation socioculturelle

Damien Wirths
Chef de service Population



Payerne

Bâtiments

Développement des infrastructures sportives et de la politique sportive de Payerne

Table des matières

1. Historique/Préambule.....	3
2. Objet du rapport	3
2.1. Le sport : un pilier de la santé publique.....	3
2.2. Développement des infrastructures et des espaces sportifs à Payerne.....	4
3. Le poste de Chargé(e) de développement des installations et de la politique sportive communale ...	4
3.1. Mission du nouveau poste.....	5
3.2. Cahier des charges.....	6
4. Conclusions.....	8

1. Historique/Préambule

Depuis plus de dix ans, le développement de la zone sportive de La Palaz a été retardé par les contraintes imposées par la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et la classification de ce terrain en surfaces d'assolement (SDA). Les SDA sont des zones agricoles protégées, essentielles à la sécurité alimentaire de la Suisse, et leur dézonage est soumis à des critères stricts. En 2013, la LAT a été révisée, renforçant encore la protection de ces surfaces, ce qui a bloqué la réalisation des projets d'infrastructures sportives à La Palaz.

Pendant cette période, la Municipalité a travaillé de manière proactive avec les autorités cantonales et fédérales pour débloquer la situation. Ce n'est qu'en octobre 2024 que ce blocage a pu être levé, avec le reclassement du terrain de La Palaz en zone intermédiaire. Ce changement ouvre la voie à la création d'un pôle sportif dédié aux clubs.

Cette avancée marque une étape importante pour la commune, qui peut désormais répondre aux besoins croissants des clubs sportifs et des citoyens. Le développement de nouvelles infrastructures sur cette zone est plus que jamais nécessaire pour soutenir la pratique sportive à Payerne. Enfin, le canton de Vaud développe un projet de politique sportive résolument renforcée, qui devra être pris en considération afin de pouvoir profiter au maximum des futurs soutiens financiers.

2. Objet du rapport

Le développement des infrastructures sportives à Payerne est une priorité pour répondre à la demande croissante des clubs sportifs et de la population. Le blocage de la zone de La Palaz, longtemps freiné par la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), a été levé en octobre 2024, permettant enfin la planification de nouvelles installations. La politique sportive de la commune vise à soutenir activement les clubs locaux en leur mettant à disposition des infrastructures gratuitement, tout en assurant leur entretien. Ces initiatives renforceront le dynamisme sportif de la ville et permettront d'offrir des équipements adaptés aux besoins futurs. Dans ce contexte, la création du nouveau poste de Chargé(e) de développement des installations et de la politique sportive communale est essentielle pour coordonner ces efforts et garantir une mise en œuvre efficace des projets.

2.1. Le sport : un pilier de la santé publique

Le sport et l'activité physique jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé publique. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'inactivité physique est l'un des principaux facteurs de risque de décès à l'échelle mondiale, contribuant à plus de 5 millions de décès chaque année. En Suisse, comme ailleurs, le manque d'activité physique contribue de manière significative à l'augmentation des maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers.

Selon les données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), environ 26 % de la population suisse n'atteint pas les recommandations minimales de 150 minutes d'activité physique par semaine. Ce chiffre démontre qu'une part importante de la population ne bénéficie pas des effets protecteurs d'une activité physique régulière.

L'importance du sport ne se limite pas à la prévention des maladies. L'OMS souligne également l'impact du sport sur la santé mentale, notamment en réduisant les symptômes d'anxiété et de dépression. Dans le contexte de Payerne, de nouvelles infrastructures modernes et accessibles pourraient permettre à un plus grand nombre de personnes, de tout âge et de toute condition physique, d'intégrer le sport dans leur quotidien.

Les clubs sportifs locaux jouent un rôle clé dans cette dynamique. En Suisse, près de 20 % de la population pratique une activité sportive régulière au sein d'un club, et les associations sportives sont des vecteurs importants de cohésion sociale. En tant que commune, il est donc de notre responsabilité de favoriser le développement de ces structures et de fournir les moyens nécessaires pour accueillir un plus grand nombre de pratiquants, particulièrement avec des infrastructures renouvelées et adaptées.

2.2. Développement des infrastructures et des espaces sportifs à Payerne

Le développement des infrastructures sportives est une priorité stratégique pour la commune de Payerne. Avec une population en croissance et une demande toujours plus forte pour des installations sportives de qualité, il est nécessaire de planifier, construire et rénover des espaces adaptés aux besoins actuels et futurs des citoyens et des clubs locaux. Ce développement doit inclure à la fois des infrastructures pour les sports organisés en club, mais également des espaces ouverts et accessibles pour la pratique individuelle du sport.

Axe 1 : Infrastructures sportives et espaces pour le mouvement

Le projet de la zone sportive de La Palaz, précédemment mentionné, est au cœur de cet axe. Avec la libération du terrain en 2024, la Municipalité prévoit d'y développer un pôle sportif multifonctionnel. Ce projet sera accompagné d'une réaffectation du stade municipal actuel, qui servira principalement pour le sport scolaire et la pratique individuelle en milieu urbain. Ce projet fait partie d'une vision à long terme pour répondre aux besoins croissants en surfaces sportives dans notre commune. En marge de ces deux projets, il est également essentiel de maintenir les structures existantes avec certains travaux de rénovation et de renouvellement.

Axe 2 : Sport populaire et activité physique

Le soutien de la Municipalité envers les clubs sportifs locaux constitue un pilier central de sa politique sportive. Ce soutien se traduit principalement par la mise à disposition gratuite d'infrastructures telles que des terrains, des salles, ainsi que par leur entretien. L'objectif est de permettre à un maximum de clubs d'offrir des conditions optimales de pratique à leurs membres.

3. Le poste de Chargé(e) de développement des installations et de la politique sportive communale

Pour accompagner ces ambitions, la création du poste de Chargé(e) de développement des installations et de la politique sportive communale s'impose comme une nécessité. Ce poste sera déterminant pour coordonner les projets d'infrastructures sportives à venir et assurer leur cohérence avec les besoins de la population et des clubs locaux. En outre, le titulaire de ce poste jouera un rôle clé en tant que répondant pour les clubs, tant sur l'utilisation des infrastructures que sur la cohérence globale des projets avec la stratégie sportive communale.

Ce nouveau poste, proposé sous un contrat à durée déterminée (CDD) de trois ans, permettra d'accélérer le développement tant attendu des infrastructures sportives à Payerne, tout en veillant à ce que chaque projet réponde aux attentes des clubs, des associations et des citoyens. À l'issue de cette période, une analyse approfondie permettra de déterminer si le poste doit évoluer pour inclure d'autres missions, garantissant ainsi une flexibilité dans l'adaptation de la politique sportive aux exigences changeantes. Le titulaire assurera également la gestion quotidienne de l'interface entre les besoins des utilisateurs et les exigences liées à la planification et à la gestion des infrastructures sportives.

Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide des pratiques sportives, ce poste est essentiel pour garantir à Payerne un développement harmonieux d'une politique sportive local tout en soutenant à la fois le sport organisé en club et la pratique individuelle.

3.1. Mission du nouveau poste

Poste	Chargé(e) de développement des installations et de la politique sportive communale
Taux d'activité	80% Développement et gestion des installations 20% Promotion du sport et coordination des activités
Durée	3 ans (contrat à durée déterminée)
Lieu de travail	Ville de Payerne, Service des bâtiments
Début	À convenir

Le Service des bâtiments de la Ville de Payerne la gestion des infrastructures sportives communales et assure le pilotage des projets de développement des infrastructures sportives ainsi que la coordination de la mise à disposition et de l'exploitation avec les différents interlocuteurs sportifs locaux et régionaux. La Ville de Payerne est propriétaire d'un certain nombre d'infrastructures qu'elle gère, notamment des terrains de football, piste d'athlétisme et finlandaise, parcours Vita, skatepark, terrain de skater hockey, centres sportifs, piscine couverte.

Le Service des bâtiments a différents projets en cours d'élaboration : Etude du développement d'une nouvelle zone sportive régionale, remise en état et modernisation des terrains et infrastructures du tennis, maintenance des installations du stade.

Descriptif de missions principales

1. Développement et gestion des Infrastructures Sportives (80%)
 - Coordination Gestion de Projets d'Infrastructures : Vous serez responsable du pilotage des projets de développement et de rénovation des infrastructures sportives de la ville de Payerne. Vous collaborerez avec les services communaux concernés, les bureaux d'études, maîtres d'état pour assurer la réalisation des projets.
 - Suivi Budgétaire et Administratif : Vous assurez les démarches administratives et financières des projets, sous la supervision du Chef de Service, et en coordination avec les services communaux et les mandataires, vous assurez la préparation des dossiers de financement, de subventions, et de l'obtention des autorisations nécessaires.
 - Coordination avec les Parties Prenantes : Vous êtes l'interlocuteur des parties prenantes et vous assurez la liaison avec les différents acteurs impliqués, notamment les clubs sportifs, les associations locales, les autorités ainsi que les partenaires régionaux de la Broye. Vous organisez les réunions et les consultations pour garantir une offre sportive locale et régionale forte.
 - Veille Technique et Réglementaire : Vous restez informé des nouvelles normes et innovations dans le domaine du sport et veillerez à leur application dans les projets en cours.
2. Promotion du Sport et coordination des activités sportives (20%)
 - Coordination des activités : En partenariat avec les parties concernées du domaine du sport à Payerne, de la région, vous assurez le traitement des requêtes des parties prenantes et vous organisez les mesures nécessaires au fonctionnement des installations et de leurs améliorations éventuelles.
 - Soutien à la Stratégie de Promotion du Sport : En collaboration avec le chef de service des bâtiments et la Municipalité, vous apporterez votre soutien à la mise en œuvre de la politique de promotion du sport à Payerne. Vous contribuerez à l'atteinte des objectifs fixés pour encourager la pratique sportive parmi les habitants.

- Participation à l'organisation d'Actions Promotionnelles : Vous êtes l'interlocuteur des événements d'associations sportives, à la coordination de campagnes de communication et à la création de partenariats locaux (clubs, associations, écoles) en lien avec la promotion du sport.
- Suivi et Évaluation : Vous aiderez à suivre et évaluer l'impact des actions mises en place, en proposant des recommandations pour améliorer l'offre sportive à Payerne.

Profil recherché

- Formation : Diplôme ou expérience dans la gestion de projet et conduite de travaux dans le domaine sportif, la gestion de chantiers ou une autre formation jugée équivalente. Une expérience dans la conduite de projets d'infrastructures dans le domaine sportif, serait un atout.
- Expérience : Expérience confirmée dans la conduite de projets et travaux, avec une bonne compréhension des enjeux techniques et réglementaires. Une expérience dans l'organisation et a promotion d'activités sportives ou dans un environnement communal serait un plus.
- Compétences Techniques : Compétences en gestion de projet, technique de construction, suivi budgétaire, coordination de chantiers. Connaissance des normes de construction et de la réglementation applicable.
- Compétences en Communication : Excellentes compétences relationnelles et capacité à travailler en équipe avec des acteurs variés. Capacité à organiser et animer des réunions avec des partenaires locaux et régionaux.
- Autonomie et Proactivité : Capacité à travailler de manière autonome, à prendre des initiatives, et à gérer plusieurs projets simultanément.

3.2. Cahier des charges

Dénomination du poste	Chargé(e) de développement des installations et de la politique sportive communale		
Titulaire			
Service/secteur	Service des Bâtiments		
Taux d'activité	100 %		
Etabli le	-	Mis à jour le	
Etat de collocation			
Supérieur direct	Chef du Service Bâtiments		
Postes subordonnés	---		
Remplacement	Le titulaire est remplacé par le chef du service Bâtiments ou l'adjoint technique		
Finalité du poste	<p>Gérer les projets liés aux installations sportives et coordonner leur développement en coordination avec les acteurs et parties prenantes locales et régionales Développer les projets d'infrastructures sportives.</p> <p>Etre l'interlocuteur des associations et clubs sportifs locaux et régionaux</p> <p>Coordonner les activités et les parties prenante du domaine sportif local et régional quant aux besoins et à l'usage des infrastructures sportives</p>		

Activités responsabilités	/	
Management		----
Activités métier		<p>Gérer les projets de création, transformation, rénovation des infrastructures sportives communales, en assurer le suivi administratif et financier.</p> <p>Coordonner les activités sportives (utilisation des installations au sein des infrastructures communales en soutien à la gestion des réservations ;</p> <p>Mettre en œuvre la politique sportive communale et les actions de promotion du sport à Payerne.</p> <p>Soutenir l'organisation d'événements, de la coordination de campagnes de communication à la création de partenariats locaux (écoles, clubs, associations) en lien avec la promotion du sport.</p> <p>Traiter les réclamations et les non conformités liées à l'usage des infrastructures sportives communales ;</p> <p>Assurer le rôle d'interlocuteur désigné auprès de l'ensemble des acteurs sportifs pour traiter en commun les différentes problématiques liées à l'exploitation des installations sportives;</p> <p>Contribuer à l'établissement du budget annuel d'exploitation des installations et équipements sportifs.</p> <p>Soutenir la mise en place et le soutien de l'activité de Promotion du sport en application de la stratégie communale.</p> <p>Suivre et évaluer l'impact des actions mises en place, en proposant des recommandations pour améliorer l'offre sportive à Payerne.</p> <p>Soutenir l'activité de réservation et d'occupation des infrastructures sportives communales.</p>
Activités administratives		<p>Prendre les pv des séances techniques</p> <p>Rédiger les rapports et préavis pour la Municipalité ou le chef de service</p> <p>Contribuer à l'établissement du budget</p> <p>Traiter et rédiger la correspondance relative aux domaines d'activité</p> <p>Mettre en place les indicateurs de gestion et en assurer le suivi</p> <p>Participer à la rédaction du rapport de gestion du service.</p>
Autres activités		Réaliser toute tâche demandée par le supérieur hiérarchique dans le cadre du fonctionnement du service
Relations Externes	internes /	<p>Relations internes : Municipalité - collaborateurs communaux</p> <p>Relations externes : Municipalités, entreprises prestataires, Bureaux techniques, Services de l'Etat, Clubs et sociétés sportives, associations ou occupants des installations sportives</p>
Compétences, Pouvoirs Délégation	particuliers,	

Exigences requises pour occuper le poste	<p>Formation</p> <p>Ingénieur HES en génie civil, technicien ES en conduite des travaux ou formation jugée équivalente</p> <p>Spécialiste CAS Installations sportives</p>
Expérience aptitudes	<p>et</p> <p>Intérêt marqué pour le domaine sportif</p> <p>Compétences pratiques en gestion de projet</p> <p>Compétences pratiques de l'organisation et suivi de chantier</p> <p>Capacité d'analyse et de synthèse</p> <p>Sens de la communication et goût pour les relations publiques</p> <p>Faculté à entretenir un réseau</p> <p>Capacité fédérer et animer des réunions avec des interlocuteurs de différents niveaux</p> <p>Bonnes compétences en gestion des priorités</p> <p>Esprit d'initiative et proactivité</p> <p>Facilité rédactionnelle</p> <p>Sens de collaboration</p> <p>Sens et éthique du service public</p>
Connaissances particulières	<p>Connaissance des lois et règlements inhérents aux domaines d'activités de la fonction</p> <p>Maîtrise des logiciels bureautiques usuels</p>

4. Conclusions

La création du poste de Chargé(e) de développement des installations et de la politique sportive communale représente une étape cruciale pour l'avenir du sport à Payerne. Ce poste sera essentiel pour coordonner les projets d'infrastructures et assurer leur cohérence avec les besoins de la communauté. En offrant un soutien direct aux clubs locaux et en facilitant la mise en place de nouvelles installations, nous contribuerons à dynamiser l'activité sportive à Payerne et à favoriser un cadre de vie sain et actif pour tous.

Nicolas Schmid
Municipal